Année 1953. — N° 37. Le Numéro: 15 francs. Mercredi 4 Novembre 1953.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.
(Compte chèque postal: 9063 13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1953 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 44e SEANCE

Séance du Mardi 3 Novembre 1953.

SOMMAIRE

Présidence de M. Zinsou, vice-président.

1. — Procès-verbal (p. 946).

2. — Proposition de modification à la composition d'une commission (p. 946).

3. — Renvoi pour avis (p. 946).

4. — Examen de deux demandes de délai supplémentaire (p. 946).

1° Examen de la demande de délai supplémentaire présentée par la commission des affaires financières, relative à la demande d'avis (n° 167, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de MM. Mamadou Dia, Saller et Louis Ignacio-Pinto, sénateurs, relative à la création en Afrique occidentale française d'une banque africaine des coopératives.

Délai supplémentaire accordé.

2° Examen de la demande de délai supplémentaire présentée par la commission des affaires financières, relative à la demande d'avis (n° 59, année 1953) transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant applicable aux municipalités de Saint-Louis, Dakar et Rufisque, l'ordonnance n° 45-2707 du 2 novembre 1945 relative à la réglementation des marchés des communes et les textes modificatifs.

Délai supplémentaire accordé.

5. — Discussion de la proposition présentée par M. Jacobson, président de la commission du plan, de l'équipement et des communications, au nom de cette commission, invitant le Gouvernement à déposer un projet de loi-programme portant attribution au plan de modernisation et d'équipement des territoires d'outre-mer, sur le budget métropolitain, au titre des subventions et des prêts, et pour la période quadriennale commençant le 1er juillet 1953, d'un crédit global d'autorisations de programmes de 400 milliards. (Nos 288 et 319, année 1953.) (p. 946).

M. Jacobson, président et rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications.

Discussion générale: MM. Charles-Cros, Schleiter, secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer; Barbé.

Passage à la discussion de la proposition: MM. Barbé, Raphaël-Leygues, le président de la commission.

Adoption de la proposition.

6. — Discussion de la proposition présentée par M. Jacobson, président de la commission du plan, de l'équipement et des communications, au nom de cette commission, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi-programme portant attribution au plan de modernisation et d'équipement de l'Algérie, sur le budget métropolitain, au titre du fonds de modernisation et d'équipement et pour la période quadriennale commençant le 1er juillet 1953, d'un crédit global d'autorisation de programme de 140 milliards. (Nos 289 et 323, année 1953.) (p. 953).

MM. Fleury, rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications; Léger.

Discussion générale: MM. Boisdon, Bidet, Mme Malroux, MM. le rapporteur, Jacobson, président de la commission.

Passage à la discussion de la proposition.

Premier amendement de M. Bidet et les membres du groupe socialiste: MM. Bidet, le président de la commission. — Adoption.

Deuxième amendement de M. Bidet et les membres du groupe socialiste: MM. Bidet, le président de la commission. — Adoption.

Adoption de la proposition ainsi modifiée.

7. — Modification à la composition d'une commission (p. 962).

8. — Renvoi pour avis (p. 962).

9. — Dépôt de rapports: MM. Antonini, président de la commission des affaires financières; Barbé, Berthaud (p. 962).

10. — Règlement de l'ordre du jour (p. 963).

PRESIDENCE DE M. ZINSOU,

vice-président.

(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 29 octobre a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

PROPOSITION DE MODIFICATION A LA COMPOSITION D'UNE COMMISSION

M. le président. J'ai été saisi d'une proposition de modification dans la composition d'une commission.

Le groupe U. F. A. S. propose M. Jean Guiter pour remplacer Mme Eboué-Tell à la commission des relations extérieures.

Conformément à l'article 24 du règlement, il va être procédé à l'affichage de cette candidature.

La désignation n'interviendra qu'après l'expiration d'un délai minimum d'une heure.

— 3 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission du plan, de l'équipement et des communications demande que lui soit renvoyée pour avis la demande d'avis (n° 332, année 1953) sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de la présidence du conseil (Etats associés) pour l'exercice 1954, à l'exclusion des chapitres 3111, 3112, 3141, 3411, 3412, 3441 et 3795, dont la commission des affaires financières est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

— 4 —

DEMANDES, PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES FINANCIERES, DE DELAIS SUPPLEMENTAIRES POUR LE DEPOT DE DEUX RAPPORTS

Délais accordés.

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires financières, relative à la demande d'avis (n° 167, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de MM. Mamadou Dia, Saller et Louis Ignacio-Pinto, sénateurs, relative à la création en Afrique occidentale française d'une banque africaine des coopératives.

La demande d'avis a été déposée sur le bureau de l'Assemblée à la séance du 1er avril 1952.

Personne ne demande la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur l'octroi d'un délai supplémentaire de huit semaines demandé par la commission des affaires financières pour le dépôt de son rapport sur la demande d'avis (n° 167, année 1952).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le délai supplémentaire est accordé.

L'ordre du jour appelle l'examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires financières, relative à la demande d'avis (n° 59, année 1953) transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant applicables aux municipalités de Saint-Louis, Dakar et Rufisque l'ordonnance n° 45-2707 du 2 novembre 1945 relative à la réglementation des marchés des communes et les textes modificatifs.

La demande d'avis a été déposée sur le bureau de l'Assemblée à la séance du 17 février 1953.

Personne ne demande la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur l'octroi d'un délai supplémentaire de huit semaines demandé par la commission des affaires financières pour le dépôt de son rapport sur la demande d'avis (n° 59, année 1953).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le délai supplémentaire est accordé.

— 5 —

TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — PLAN DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT

Discussion d'une proposition; adoption.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition présentée par M. Jacobson, président de la commission du plan, de l'équipement et des communications, au nom de cette commission, invitant le Gouvernement à déposer un projet de loi-programme portant attribution au plan de modernisation et d'équipement des territoires d'outre-mer, sur le budget métropolitain, au titre des subventions et des prêts, et pour la période quadriennale commençant le 1er juillet 1953, d'un crédit global d'autorisations de programmes de 400 milliards (nos 288, 319, année 1953).

La parole est à M. le président et rapporteur de la commission.

M. Jacobson, *président et rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications.* Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, mes chers collègues, chaque année, à l'époque où s'élaborent les projets de loi de finances et de ses développements annexes, votre Assemblée intervient auprès du Gouvernement et de l'Assemblée nationale pour donner son avis sur l'équipement à mettre en œuvre dans l'outre-mer, au cours de l'exercice à venir, équipement examiné qualitativement, quant aux directives et aussi quantitativement quant aux crédits à inscrire dans la loi.

Cette année-ci, votre intervention, aux yeux de la commission du plan, revêt une importance exceptionnelle. En effet, d'une part, l'étude des plans quadriennaux s'effectue actuellement dans les commissions du commissariat général du plan.

D'autre part, le budget de l'exercice 1954, en cours de préparation, aura une incidence importante sur les plans quadriennaux.

La proposition qui vous est soumise vise le dépôt d'un projet de loi-programme qui doit définir les buts, les tendances, les directives du plan quadriennal, ainsi que le montant global d'autorisations de programme sur lequel devrait, d'après nous, s'engager le Parlement.

Par ailleurs, vous savez combien la perspective de la mise hors budget d'une partie des crédits d'investissement préoccupe les milieux s'intéressant aux plans, qu'ils concernent la métropole ou l'outre-mer. Depuis le mois de juillet dernier, des déclarations ont été faites à ce sujet et elles nous ont alarmés, car nous craignions de ne pas retrouver la certitude de l'attribution des crédits, telle que l'offraient jusqu'ici les inscriptions budgétaires.

C'est donc sur ces trois points, loi-programme, « débudgétisation » et montant global à inscrire dans une loi-programme, que va porter mon exposé.

Voyons d'abord la loi-programme. Pourquoi votre commission du plan vous a-t-elle proposé, dès le mois de juillet dernier, d'inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi spécifiant, pour les opérations nouvelles à lancer, qualitativement les buts, les tendances et, en conséquence, les novations à apporter à l'œuvre accomplie depuis six années et, quantitativement, un crédit global et, pour chaque grande catégorie de réalisations, son importance financière relative ?

Vous n'ignorez pas que pour toutes les œuvres du plan qui ont été réalisées depuis six années, des reproches et des critiques ont été formulés. C'est ainsi, par exemple, qu'il a été dit: « Les programmes annuels successifs ne s'intègrent pas dans une planification générale; leur ensemble manque de cohérence, d'harmonie, de structure, de charpente. » Ces reproches sont partiellement fondés; je dis bien « partiellement », parce qu'il ne faut pas oublier que dès 1946 la commission de modernisation et d'équipement, présidée par M. René Pleven, a établi un plan décennal bien défini dans les buts, et présentant les activités par catégorie, le coût à prévoir et, pour chaque territoire, les œuvres à réaliser.

Il faut se rappeler aussi qu'en 1948, au moment où l'aide financière du plan Marshall a facilité l'exécution du plan, on a élaboré un plan quadriennal visant plus particulièrement l'indépendance économique de l'Union française, ainsi qu'il était convenu dans l'accord bilatéral franco-américain.

Enfin, on peut évoquer qu'en 1949, les hauts commissariats et les territoires non groupés ont fourni des plans décennaux rassemblés au ministère de la France d'outre-mer. L'ensemble de ces plans constituait un projet décennal très étudié; un certain nombre de propositions, notamment celles de l'Afrique équatoriale et celles de Madagascar, étaient sur le point d'être approuvées par le comité directeur du F. I. D. E. S. qui n'avait formulé que des observations d'importance secondaire.

Il n'est donc pas juste de dire, comme on l'a fait, que l'on a opéré « à la petite semaine » et sans vue d'ensemble.

Cela dit, dans l'état actuel des choses, alors que six années d'exercice de plan sont passées, alors que la conjoncture paraît stabiliser, alors que l'expérience a donné d'utiles résultats, on est en mesure d'établir, pour les quatre dernières années qui constitueront la tranche terminale du plan décennal, un ensemble bien planifié, coordonné et harmonisé.

L'objet de la loi-programme est donc de donner force législative aux directives du plan quadriennal et au crédit public global qui permettra sa réalisation.

La loi-programme n'aura pas seulement pour objet la réalisation d'un projet planifié, coordonné, harmonisé, mais encore, et sur le plan moral, ce sera l'affirmation, notamment vis-à-vis des populations bénéficiaires, que le législateur entend mener jusqu'à son terme le plan décennal. Il y a eu à ce sujet des doutes, des inquiétudes, on a plusieurs fois dit, et récemment encore: « le plan va-t-il s'éteindre ? Va-t-on cesser de donner des crédits au plan ? » Et l'inscription, dans le projet de loi n° 6-759 du 6 octobre 1953, document qui nous a été récemment communiqué relatif aux dépenses civiles du ministère de la France d'outre-mer, du faible crédit de payement de 10 milliards pour les opérations nouvelles à lancer en 1954 n'est pas faite pour diminuer ces inquiétudes. Il est donc bon d'affirmer de la façon la plus solennelle, c'est-à-dire par voie législative, que le plan décidé par la loi du 30 avril 1946 sera poursuivi jusqu'à la terminaison décennale et ce, avec les crédits suffisants.

Enfin la loi-programme aurait encore cet avantage d'apaiser, dans une certaine mesure les craintes nées des déclarations concernant la mise hors budget d'une partie des crédits d'investissement.

De quoi s'agit-il ? Depuis juillet dernier des déclarations des autorités responsables font savoir que pour tendre vers l'équilibre budgétaire, et en tout cas pour diminuer les déficits qui ont caractérisé les années précédentes, les crédits d'investissement ne seront pas intégralement inscrits dans les dépenses du budget. Et si nous prenons les dépenses d'investissement totales pour la métropole et pour l'Union française, voici ce que nous constatons: suivant des données officielles reproduites le 28 octobre dernier le total des investissements projetés pour métropole plus outre-mer, se monterait, pour la subvention, à 195 milliards et pour les prêts à 105 milliards, soit un total de 300 milliards à inscrire dans le budget.

On nous laisse entendre que ces 300 milliards ne constituent pas le total et qu'il s'y ajoutera des crédits provenant de sources autres que les recettes normales du budget, constituées par impôts et monopoles, exploitations industrielles, revenus du domaine et produits divers.

Les chiffres de l'exercice 1953 se présentent comme suit: subvention, 185 milliards, et prêts 350 milliards, soit un total de 535 milliards. Donc 300 milliards sont prévus pour 1954, contre 535 milliards inscrits dans les lois budgétaires du 7 février 1953. Différence 235 milliards, soit 44 p. 100 du total de 535 milliards des investissements.

Le complément, dit-on, serait fourni par l'épargne et le financement privé et, si ces contributions n'étaient pas suffisantes, par les comptes spéciaux du Trésor.

Evidemment, si l'on s'adresse à l'épargne, par la voie d'emprunts, obligations de l'Etat, bons du Trésor, on obtiendra un certain montant mais qui peut donner l'assurance que l'on atteindra le montant escompté ? On peut être inquiet lorsqu'on évoque qu'en 1952 M. le président Pinay, voulant combler l'impasse, c'est-à-dire le déficit d'environ 600 milliards du projet de budget, a émis son emprunt-or 3,5 p. 100, attrayant à divers égards; la souscription s'est élevée à 192 milliards d'argent frais, et non à 600. Lorsque le même gouvernement a fait lancer pour 120 milliards d'emprunts spécialisés destinés aux sociétés nationales, l'épargne a souscrit 40 milliards. On voit donc que la faveur du public est assez restrictive.

En dehors de l'épargne, il y a le financement privé, le financement dit « traditionnel »; il consiste en crédits bancaires, en autofinancement ou augmentations de capital des sociétés. Qu'obtiendra-t-on encore de ces sources ? Toujours une inconnue. Et, qui plus est, les capitaux privés qui s'inscriraient ainsi au profit des investissements publics seraient autant de pris sur les moyens antérieurement destinés aux opérations privées. On n'oublie pas, en effet, qu'un plan est financé par la somme de crédits publics et d'investissements privés. Le fait de drainer une partie du potentiel privé pour réaliser les œuvres qui, jusqu'ici, étaient financées par les investissements publics, enlève autant de possibilités de financement destiné aux œuvres qui jusqu'ici étaient financées par le privé; le total donc, public plus privé, serait diminué.

Tout cela ne nous rassure pas, car la « débudgétisation » des investissements pour métropole plus outre-mer se répercute forcément sur les seuls crédits destinés à l'outre-mer.

En effet, pour les territoires d'outre-mer et pour le projet de budget 1954 la subvention inscrite dans le bleu n° 6759 est de 37,221 milliards; les prêts à la caisse centrale figurent pour 15,3 milliards, soit un total de 52,521 milliards, alors que, dans le budget de 1953, loi des investissements du 7 février dernier, la subvention est de 43,8 milliards, et les prêts à la caisse centrale sont inscrits pour 39,8 milliards, soit un total, en 1953, de 83,6 milliards.

D'où un total budgétaire d'investissements pour 1954, inscrits dans le bleu n° 6759, de 52,521 milliards contre 83,6 milliards pour 1953; soit une différence de 31,1 milliards.

On dit: ne soyez pas inquiets; il ne s'agit pas de refuser intégralement ces 31 milliards. Ils seront au moins en partie garantis dans les comptes spéciaux du Trésor qui suppléera à l'insuffisance de l'épargne.

Nous continuons à être inquiets, malgré les dernières informations obtenues; bien entendu, elles sont officieuses, puisque les projets de loi budgétaires intéressés n'ont pas tous été distribués.

Dans les comptes spéciaux du Trésor, une dépense de 200 milliards serait affectée aux investissements de la métropole et de l'outre-mer. Mais qui nous dit que les territoires recevront la part qui, d'après nous, doit leur revenir ? Dans la présente année 1953 ils disposent de 83,6 milliards; dans le projet de budget du ministère de la France d'outre-mer le total des crédits d'investissement est de 52,6 milliards. Il est donc essentiel d'avoir un supplément de 31 milliards. A-t-on la certitude que si l'on inscrit, dans les comptes spéciaux du Trésor, une masse de 200 milliards pour la totalité des investissements France et outre-mer, il y aura 31 milliards pour les territoires ?

On a même dit, et ceci n'est pas sans augmenter nos inquiétudes, qu'il est question d'inscrire ces 200 milliards dans les comptes spéciaux, mais sans les appuyer sur un tableau de répartition qui aurait force légale.

On a ainsi émis l'éventualité suivante: ce serait le ministre — ou les ministres des finances en exercice en 1954 — qui auraient, à leur discrétion, la possibilité de répartir les 200 milliards en question. Ceci est très loin d'une certitude au profit des territoires d'outre-mer.

D'autres interlocuteurs déclarent que l'on envisage de spécifier que dans les comptes du Trésor un crédit de 18 à 20 milliards sera affecté à l'équipement d'outre-mer. Ce montant serait d'ailleurs insuffisant puisqu'il accuserait une régression de plus de 10 milliards sur 1953; et, en tous cas, pour le moment, nous ne connaissons pas le total de 52,6 milliards. Nous demandons des déclarations formelles et officielles sur le supplément et nous désirons que ce supplément s'élève à 31 milliards avec la sécurité qui s'attache aux dispositions budgétaires, sécurité en quotité et en date de mise à la disposition des parties prenantes.

Par ailleurs, en ce qui concerne le principe de la loi-programme, il apparaît que le ministre des finances est traditionnellement peu favorable au principe des engagements s'étalant sur plusieurs années. Ceux-ci sont pourtant réguliers puisque la loi du 30 mars 1947 et une circulaire d'application du 18 avril 1947, définissent le statut des lois-programmes.

On admet assez bien, il faut le reconnaître, dans le grand ministère de la rue de Rivoli, que lorsqu'on construit un barrage ou un port de mer, c'est-à-dire un objet nettement individualisé, l'on peut envisager une loi-programme obligeant la puissance publique à mener jusqu'au bout l'opération. Mais, que lorsqu'il s'agit, comme pour l'outre-mer, d'un ensemble d'œuvres nombreuses et variées, à réaliser durant quatre années, la loi-programme, dit-on, ne peut pas être admise.

Alors on peut rétorquer ceci: il y a pourtant des exemples. Loi-programme du 19 août 1950 visant les constructions aéronautiques: 194 milliards, cinq années, soit 40 milliards par

année. Or, l'ensemble des constructions de l'aéronautique, appareils et infrastructure, se compose d'une multitude d'œuvres, peut-être moins variées que celles du plan quadriennal outre-mer, mais qui ne peuvent pourtant être qualifiées d'un objet individualisé.

Une autre loi-programme, celle du 24 juillet 1952, vise la réalisation du plan de développement de l'énergie atomique : 38 milliards, 6 années. L'importance du crédit global est moins grande ; mais toutes les opérations qui se rattachent à la prospection des minerais d'uranium ou autres et à la construction de grands réacteurs nucléaires constituent un ensemble polyvalent et non pas une opération individualisée.

Enfin, dernier exemple, les articles de loi sur les constructions scolaires inscrits sous les numéros 17 et 21 dans la dernière loi de finances et qui valent lois-programmes : 203 milliards, cinq années, soit environ 40 milliards par année. Il s'agit d'un très grand nombre d'établissements d'équipement scolaire, universitaire, scientifique et artistique. Vous estimerez avec nous que le plan de l'outre-mer n'a pas moins d'importance que les constructions aéronautiques et scolaires qui, par des lois-programmes votées disposent d'engagements quinquennaux à raison d'une moyenne annuelle de 40 plus 40 égale 80 milliards, somme voisine des 100 milliards demandés pour les vingt et un territoires d'outre-mer. Nous estimons donc devoir défendre cette position ; pour le plan outre-mer, le Parlement devrait s'engager à fixer un montant global quadriennal.

Voici donc pour la loi-programme et pour la budgétisation. La troisième partie de mon propos vise le montant de 400 milliards inscrit dans la proposition qui vous est soumise.

Pourquoi 400 milliards en quatre ans ? Pourquoi, en moyenne, 100 milliards par an ? Voici comment votre commission du plan a été conduite à vous proposer ce chiffre. J'ai cité tout à l'heure l'ensemble des plans décennaux pour les vingt et un territoires, élaborés en fin 1949. Le total des crédits de ces plans s'élève à 570 milliards, valeur 1949, soit, après être indexés, à 775 milliards, valeur 1953.

Or, jusqu'ici, les autorisations de programme accordées par les onze lois promulguées depuis 1947 portent sur un montant total de 330 milliards qui, indexés valeur 1953, correspondent à 390 milliards. En d'autres termes, si l'on retient momentanément le total de 775 milliards d'une part, et d'autre part, les 390 milliards déjà autorisés, il subsiste une différence de 385 milliards pour compléter le financement décennal, c'est-à-dire pour le plan quadriennal en discussion. Cela revient à dire, si l'on suit cette arithmétique, que la masse encore à édifier serait, vue sous l'aspect financier, de la même importance que celle réalisée au cours des six années passées.

Cela parait assez logique si l'on songe aux tâtonnements du début, aux lenteurs dues aux premiers projets, à la mise en place de personnels et matériels d'exécution. Il n'est pas étonnant que les six premières années intégrant la phase de démarrage offrent une masse de réalisations équivalente à celle de quatre années de réalisations en marche normale et étale. Les auteurs de la proposition ont donc admis que l'ordre de grandeur des crédits à dépenser serait de 400 milliards. Mais ils ne se sont pas référés uniquement aux déductions précédentes et ont tenu à recourir à une méthode analytique de détermination des crédits.

Lorsqu'on élabore un plan, on peut énumérer, en chiffrant les dépenses, toutes les œuvres à réaliser. C'est la méthode synthétique qui relève essentiellement du pouvoir exécutif. Le ministre de la France d'outre-mer demande, à cet effet, aux hauts commissaires, aux gouverneurs leurs propositions, les rassemble, les fusionne, les coordonne, les harmonise ; ainsi s'établit, en quelque sorte, le catalogue planifié des œuvres à créer. C'est le procédé synthétique.

La commission du plan a estimé qu'il n'appartenait pas à une assemblée comme la nôtre de dresser cette synthèse. Certes, lorsque le Gouvernement vous soumettra son projet de plan quadriennal, il vous appartiendra de l'étudier, de l'analyser et donner votre avis. Mais, pour le travail qui nous est présenté, il nous est apparu que nous devrions employer la méthode analytique. En d'autres termes, considérons le plan des 6 années passées, les 390 milliards déjà engagés, examinons-le par grandes catégories qui, vous le savez, sont : recherche et cartographie, production, infrastructure, équipement social. Définissons nos critiques dans un esprit constructif et, en tenant compte des fruits de l'expérience, et de toutes les données actuelles, frappons de novations en espèces et en chiffres, les caractéristiques du plan antérieur.

La recherche et la cartographie ont bénéficié dans les six années passées, d'un montant indexé en 1953 comme tous les chiffres qui seront produits, de 20 milliards. Nous estimons qu'une somme égale devra encore être dépensée au cours des quatre années à venir. La recherche scientifique, on le sait, évite de coûteuses erreurs et les prospections géologiques, hydrauliques, minières, ainsi que les essais agricoles, forestiers et pastoraux sont également d'un très grand intérêt.

Pour la production, dans la période sexennale révolue, on a dépensé 67 milliards. Vous avez affirmé en plusieurs circonstances et le rapport de M. Dusseaulx a souligné la nécessité d'une vigoureuse impulsion à la production. Il faut que les « bienfaits du plan » aillent jusqu'aux cultivateurs disséminés dans les savanes ; crédits, semences sélectionnées, instruments, machines, véhicules, mise à disposition de moniteurs, doivent bénéficier aux populations rurales, lesquelles comptent les neuf dixièmes des habitants. Des procédés de distribution sont en cours d'organisation. Les hauts commissariats ont pris les mesures utiles. Notre collègue M. Dusseaulx a mis l'accent sur l'importance des crédits que nécessitait un tel acheminement des moyens du plan.

Dans un autre ordre d'idée, il est nécessaire de diversifier la production. En 1952, le café, le cacao et l'arachide représentaient ensemble, en valeur, 54 p. 100 du total des exportations des territoires. Si l'un de ces produits subissait un fléchissement sur le marché international, un affaiblissement des demandes ou baisse des cours, il en résulterait de grosses difficultés. Il faut accroître la polyvalence des producteurs, à la fois pour l'ensemble des exportations et dans chaque territoire.

Vient ensuite la production minière. On connait les récentes découvertes de gisements africains dues, en grande partie, à l'action clairvoyante du bureau minier. Notre collègue M. Theetten a insisté sur la nécessité de l'expansion minière. Une douzaine de prospections importantes sont actuellement suivies d'études et d'essais destinés à résoudre le problème économique de l'amenée à la mer, du minerai concentré ou non, à un prix pouvant affronter le marché mondial concurrentiel. Bien entendu, si l'on passe à l'exploitation, des crédits importants seront nécessaires. Nous pensons d'ailleurs que le plan quadriennal ne devra pas spécifier nominativement les opérations qui bénéficieraient de crédits publiés ; ce serait prendre prématurément des engagements qui pourraient faire le jeu d'intérêts privés. Mais il convient qu'un crédit important figure dans le plan quadriennal en vue du démarrage éventuel de quelques exploitations minières dont la mise en chantier s'effectuerait au cours de la période quadriennale. En ajoutant une aide accrue à accorder à l'industrialisation, les considérations précédentes ont fait penser qu'il conviendrait que les crédits des six dernières années, consacrés à la production, savoir 67 milliards, fussent doublés ; nous proposons donc pour la période quadriennale, 134 milliards.

A ceci s'ajoute le secteur de l'énergie qui, pour sa majeure partie, relève des captations hydro-électriques. On a mené, depuis le début du plan et avec le concours avisé d'Electricité de France, sagement et progressivement, un programme énergétique en attaquant, chaque année, une nouvelle opération de capitation hydro-électrique. Ce furent successivement Edéa au Cameroun, Grandes Chutes en Guinée, Djoué près de Brazzaville et Bouali dans l'Oubangui. D'autres chutes déjà étudiées ont fait l'objet de propositions pour l'avenir.

Nous pensons que la progression admise jusqu'ici est convenable et nous proposons la continuation du programme avec le même rythme. Toutefois, l'électrification rurale a été négligée, celle qui procure l'éclairage de la voie publique et de l'habitant et le courant de l'artisan. Ces opérations, en effet, sont financièrement difficiles ; en général, elles ne peuvent équilibrer leur bilan. Aussi, la puissance publique devrait, pensons-nous, prendre à sa charge l'investissement de premier établissement sans qu'ensuite les dépenses d'intérêt et d'amortissement pèsent sur l'exploitation. A cette fin nous proposons que soit alloué un supplément de 4 milliards pour les distributions électriques dans les centres. Ce montant provient d'une évaluation judicieusement établie par la direction des travaux publics du ministère de la France d'outre-mer.

Dans l'infrastructure, un seul poste justifie, à notre avis, d'une augmentation, ce sont les bases aéronautiques, et ce, pour 7 milliards. Au contraire, pour les routes et ponts, les chemins de fer, les ports et les voies navigables, nous recommandons une diminution globale de 47 milliards. En effet, le nouveau plan doit être orienté vers plus de production et plus de social, aux dépens de l'infrastructure qui a pesé massivement sur les crédits déjà investis. La proposition recommande donc une diminution de 47 moins 7, soit 40 milliards, dans l'ensemble des 203 milliards précédemment utilisés pour l'infrastructure.

Si nous proposons une augmentation pour l'aéronautique, c'est en grande partie en raison de l'expansion économique

que peut procurer la cargo-aviation. Dans le programme de 1952, 87 terrains devaient être améliorés; ils correspondaient à un investissement de l'ordre de 13 milliards. Depuis lors, dans un esprit de contractions, on a ajourné les travaux intéressant 32 aérodromes et qui devaient permettre le décollage d'appareils de 35 tonnes. Nous avons estimé devoir rétablir le projet initial, et c'est ce qui nous amène à demander les 13 milliards inscrits dans la proposition.

Enfin, reste l'équipement social. Plusieurs fois, dans cette Assemblée, nos collègues se sont élevés contre le faible pourcentage des dépenses consacrées à l'enseignement et à la santé. Vous connaissez les motifs: insuffisance de spécialistes et, surtout, alourdissement des budgets locaux du fait des frais de fonctionnement. Quoi qu'il en soit, nous proposons un relèvement de 30 milliards du montant antérieur de 61 milliards pour l'équipement sanitaire et scolaire et nous y ajoutons 4 milliards pour l'habitat.

Ces propositions modifient les pourcentages de la façon suivante: la recherche et la cartographie intervenaient pour 4,9; nous proposons 4. La production pour 27,2; le nouveau chiffre est 39. L'infrastructure comptait pour 52,2; ramenée à 36 p. 100. L'équipement social correspondait à 15,7, qui deviendraient 21 p. 100.

Les augmentations et diminutions proposées conduisent à un total de 455 milliards. Allons-nous conserver ce total ? Allons-nous le modifier ? Comme vous le savez, la proposition porte 400 milliards. C'est pourquoi, tout en étant fermement animés de l'esprit qui voudrait réaliser le maximum dans les territoires d'outre-mer, nous n'oublions pourtant pas la conjoncture générale ni le fait que, pour équilibrer le budget national il est nécessaire que chaque partie prenante consente un sacrifice. Nous avons pensé qu'il pourrait, pour le plan des territoires, s'interpréter par l'abaissement des 455 milliards à 400 milliards, soit une diminution de 55 milliards.

Sans tarder, je tiens à déclarer que, à nos yeux, ces 55 milliards ne doivent pas être supprimés, mais étalés sur une année post-quadriennale; dans notre pensée, il y aura une cinquième année, qui prendra en compte les 55 milliards en question.

Voici pour quel motif, décidés à amputer les 455 milliards, nous nous sommes arrêtés à 400.

Il existe plusieurs données de comparaison: 1° le budget 1952 porte 83,6 milliards; en s'inspirant du même rythme, il faudrait multiplier par quatre, et nous arriverions à 335 milliards, premier chiffre; 2° si nous reportons aux plans de 1949 et si nous évoquons les chiffres indiqués tout à l'heure, nous constatons un total décennal de 775 milliards. Crédits déjà accordés: 390 milliards. Différence: 385 milliards, deuxième chiffre; 3° par contre, l'étude synthétique, faite par le ministère de la France d'outre-mer, conduit à un total de 445 milliards; 4° enfin, notre chiffre, à nous, est de 455 milliards. Nous nous trouvons donc en présence, si vous me permettez d'utiliser un terme d'artilleur, de deux hausses courtes, 335 et 385, et de deux hausses longues, 445 et 455. Le point central de cette zone de dispersion est pour nous l'objectif...

M. Schleiter, *secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.* Epargnez l'infanterie, mon colonel! *(Sourires.)*

M. le président de la commission. ...et il se situe, en chiffres ronds, à 400 milliards.

Tel est le motif, mes chers collègues, pour lequel le montant de 400 milliards vous a été proposé. En confirmation de ce chiffre, il faut rappeler que si, en la présente année 1953, la progression du plan correspond à une dépense de 83,6 milliards, on ne se trouve aucunement au maximum du potentiel des réalisations; des projets sont en attente; du personnel a été licencié; des machines sont sans emploi dans les parcs de l'outre-mer. On a donc la possibilité de créer pour plus que 83 milliards par an et lorsque, à fin 1951, vous fût soumise une proposition concernant les crédits du plan de l'exercice suivant, on avait déjà préfiguré la progression future sur la base d'investissements annuels de 110 milliards. C'est vous dire que 100 milliards par an paraissent tout à fait raisonnables.

Ceci m'amène à redire ce que nombre de mes collègues et moi-même exprimons chaque fois que nous en avons l'occasion: nous pensons que la dernière tranche quadriennale du plan décennal ne doit aucunement marquer la fin du plan. C'est une phase d'une vaste création d'ensemble qui devra se poursuivre au cours de plusieurs décades; nous comptons bien que le plan quadriennal sera suivi d'une nouvelle opération de longue durée.

Tels sont les différents éléments à l'appui de la proposition concernant la loi-programme des territoires d'outre-mer et la fixation, par voie budgétaire, d'une autorisation de programme quadriennal de 400 milliards. Comme vous le voyez, ils sont inspirés par la volonté de tenir formellement l'engagement pris par le législateur de 1946 — et c'est là un argument suffisant — de parer au préjudice pouvant résulter d'une mise hors budget d'une partie importante des investissements, enfin et par-dessus tout, dans la répartition de l'effort financier de la métropole, de donner à l'Union française outre-mer la part qu'imposent sa position morale, son rang politique et sa prospérité matérielle. *(Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.)*

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Charles-Cros.

M. Charles-Cros. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je n'ai pas pu, pour des raisons indépendantes de ma volonté, assister à la dernière séance de notre Assemblée, et je voudrais aujourd'hui, si vous me le permettez, présenter quelques observations, non point d'ailleurs spécialement sur le rapport qu'au nom de la commission du plan vient de nous présenter, avec sa précision et sa clarté habituelles, notre honorable collègue M. le président Jacobson.

Je crois, en effet, que nous tomberons facilement d'accord sur les termes et sur les conclusions de ce rapport qui exprime avec la fermeté que nous souhaitions, notre commune volonté de voir l'effort d'investissement outre-mer, non pas seulement maintenu à son niveau actuel, mais accru en volume et en efficacité.

Les problèmes que pose le futur plan quadriennal ont été évoqués ici même jeudi dernier. Il s'agissait alors, M. Dusseaulx l'a très nettement rappelé, d'une proposition d'ordre qualitatif, concluant à l'énoncé d'un certain nombre de recommandations à l'usage du Gouvernement.

Ces problèmes, nous allons en débattre à nouveau aujourd'hui avec cette fois des soucis d'ordre quantitatif, en vue d'obtenir un crédit global d'autorisations de programme de 400 milliards de francs jugé par notre commission du plan comme approprié aux nécessités les plus urgentes.

D'ici peu de jours, après-demain jeudi, je crois, la discussion du budget des dépenses civiles du ministère de la France d'outre-mer nous offrira encore, à propos de l'article 2 du projet de loi, l'occasion d'émettre une opinion sur la méthode nouvelle préconisée par le Gouvernement, qui consiste à débudgétiser en partie les investissements non seulement dans la métropole, mais aussi outre-mer ce qui, disons-le tout de suite, en plein accord avec M. Jacobson et malgré l'optimisme dont font preuve les milieux officiels, présente de très sérieux inconvénients et nous conduit tout droit aux pires déconvenues.

Enfin le plan quadriennal lui-même verra le jour, espérons-le, d'après les déclarations peut-être un peu trop optimistes de M. Jacobson, au début de l'année prochaine.

Quoi qu'il en soit, nos commissions et notre Assemblée ne manqueront pas, le moment venu, de se pencher avec une extrême attention sur un document dont l'importance n'échappe à aucun d'entre nous.

Tout cela, mesdames, messieurs, montre, à l'évidence, les possibilités multiples, dont nous usons largement d'ailleurs, de faire connaître au Gouvernement et au Parlement — que nous avons charge d'éclairer et qui, sans vouloir toujours l'avouer, se préoccupent de posséder nos avis — nos vues en la matière.

Plusieurs de mes amis sont déjà longuement intervenus la semaine dernière et je veux, comme ils l'ont fait, regretter non pas l'absence — puisque nous avons le très grand plaisir de voir aujourd'hui à son banc M. le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer — mais ce que je pourrais appeler les « éclipses » du Gouvernement dans ces débats, et aussi et surtout, je dois le dire, l'absence de trop nombreux collègues retenus dans les départements et territoires qu'ils représentent.

J'ai dit tout à l'heure qu'il fallait accroître le volume et l'efficacité de nos investissements outre-mer. Ce n'est pas, vous me ferez l'amitié de le croire, un argument de propagande électorale. C'est une nécessité extrêmement grave et je pense que le Gouvernement et le Parlement doivent s'en persuader.

Comme la plupart d'entre vous, mes chers collègues, j'ai parcouru ces dernières années, ces derniers mois et encore ces dernières semaines, diverses régions d'outre-mer. Deux choses, entre autres, m'ont très vivement frappé. D'abord une tendance assez générale à un accroissement rapide de la population. Dans dix ans certains territoires comme le Niger verront

leur population augmenter d'un quart de ce qu'elle est actuellement, dans quinze à dix-huit ans de la moitié et dans trente à trente-cinq ans la population aura doublé; du moins c'est ce qu'estiment des hommes compétents, je crois, en la matière.

Ensuite, malgré des lenteurs qu'ici ou là nous déplorons, il est des secteurs où l'enseignement se développe de façon presque satisfaisante. Il y a deux ans j'ai visité au Sénégal une subdivision qui comptait une classe primaire pour 2.000 habitants et un cercle où l'on trouvait une classe primaire pour 1.500 habitants. Dans le bas Dahomey et le bas Togo j'ai pu constater l'an dernier que le pourcentage de scolarisation atteignait parfois celui de la métropole. Même s'ils ne sont pas encore généralisés, ces résultats n'en demeurent pas moins très encourageants. Ils montrent que nous nous dénigrerions de la façon la plus déplaisante en contestant ce que la France fait outre-mer. (*Très bien! très bien! et applaudissements au centre.*)

Il n'est pas vrai que nous n'ayons rien fait là-bas. Il n'est pas vrai que nous ne faisons rien. Je ne crains pas d'en porter témoignage: accroissement démographique, élévation sensible du niveau général d'éducation, tels sont les résultats indiscutables que personne ne peut contester.

Mais je dois dire aussitôt que ces résultats portent en eux les germes de prolongements redoutables.

M. Boisdon. C'est encore plus vrai pour l'Algérie!

M. Charles-Cros. Je me souviens qu'avant la guerre de 1939 une mission parlementaire — il y en avait déjà — dont je tairai la composition — certains de ses membres sont depuis devenus ministres — revient d'Afrique occidentale française quelque peu effrayée du déséquilibre qui, d'après elle, risquait de se produire entre l'évolution naissante des populations et l'extrême pauvreté des ressources naturelles du sol. Les membres de cette mission se demandaient le plus sérieusement du monde, s'il ne conviendrait pas de prendre toutes mesures utiles pour ralentir la marche de cette évolution afin d'éviter une catastrophe à leurs yeux inévitable.

Nos collègues avaient tort dans le choix du remède à appliquer au patient, mais je crois qu'ils avaient raison dans l'établissement de leur diagnostic. Ce diagnostic est toujours valable, le même mal subsiste et le danger n'est pas écarté, bien au contraire, il n'a fait que grandir. Il y a et il y aura de plus en plus, si nous n'y prenons pas garde, déséquilibre entre, d'une part les besoins croissants, les besoins, si j'ose employer les mots à la mode, qualitatifs et quantitatifs des populations, et, d'autre part, les possibilités réelles et trop restreintes qui seront données à ces mêmes populations de satisfaire de tels besoins.

Ne nous faisons aucune illusion; il ne servirait à rien de refuser de voir la vérité en face; dans les années, dans les mois qui viennent, il y aura outre-mer davantage de bouches à nourrir et même, le standing de vie s'élevant de façon irréversible, à mieux nourrir.

M. Albert Sarraut. Très bien! Excellente formule!

M. Charles-Cros. Dans nos écoles d'Afrique où l'enseignement n'est pas, comme certains le croient peut-être encore, purement livresque, l'enfant apprend à améliorer son niveau de vie par l'hygiène, la diététique, le confort vestimentaire et immobilier — pour m'en tenir à l'essentiel; c'est fort bien, mais n'a de sens que si, dans la vie courante, cet enfant devenu adulte peut mettre en pratique les principes acquis à l'école. Si vous lui refusez cette possibilité, il y aura duperie, suivie de déception, d'amertume et de déséquilibre. Voilà le mal qui risque, demain, de ronger l'Afrique lorsque s'étendant au delà des quelques centaines de déclassés qui actuellement traînent dans les faubourgs de nos villes africaines, la rancœur gagnera les larges masses rurales que notre action, en matière d'éducation et d'hygiène, commence à atteindre en surface comme en profondeur. L'Africain aspire légitimement à vivre mieux; il faudra qu'il en trouve les moyens, et c'est dans ce cadre qu'intervient l'idée du plan.

Sans remonter à la mise en valeur des colonies décrétée au lendemain de la première guerre mondiale par le vénérable président de notre Assemblée, rappelons que ce fut également, et dès avant la guerre de 1939, l'idée de MM. Marius Moutet et Gaston Monnerville, alors respectivement ministre et sous-secrétaire d'Etat aux colonies, lorsqu'ils préconisaient un fonds colonial par analogie à ce qui existait déjà pour l'Empire britannique. C'est ce qui a pu, enfin, être réalisé après la Libération par le même Marius Moutet sous la forme de la loi du 30 avril 1946.

Avons-nous, depuis, pleinement réussi ou pleinement échoué? Je n'ai guère de goût pour les formules tranchantes, généralement injustes. Il s'agit d'une œuvre humaine et chacun a pu avoir ses torts, ses faiblesses, Gouvernement, Parlement, organismes centraux du plan et du F. I. D. E. S. et peut-être aussi, en certains cas, les territoires eux-mêmes qui ont parfois réclamé des réalisations d'une ampleur excessive, au-dessus de leurs moyens réels, ce dont ils n'ont pris conscience que lorsqu'il en fallut assurer le fonctionnement et l'entretien.

Je m'efforce d'être objectif; il me serait facile de faire état de véritables scandales dont chacun de nous, voyageant outre-mer, fut le témoin; mais suffit-il de blâmer et les Français seraient-ils condamnés à ne s'accorder que pour démolir, pour détruire, et jamais pour bâtir, pour redresser et pour, ensemble, faire mieux que ce qu'ils critiquent avec tant d'ardeur et — semble-t-il — tant de plaisir?

M. le secrétaire d'Etat. Très bien!

M. Charles-Cros. On dit, parfois, que planification et démocratie ne sont guère conciliables. C'est ainsi qu'on pouvait lire dans l'hebdomadaire anglais l'*Economist*, en décembre 1946, les lignes suivantes:

« Jusqu'à quel point un peuple souverain, en temps de paix, permettra-t-il à ses dirigeants de lui imposer un effort plus grand et une consommation plus réduite qu'il n'aurait choisi de sa propre initiative en tant que collectivité?

« Il faut bien reconnaître que les plans d'un gouvernement démocratique ne peuvent pas dépasser certaines limites. L'une de ces limites tient au fait qu'un gouvernement démocratique trouve plus difficile de forcer les gens à faire ce que lui-même voudrait qu'ils fissent, que de les empêcher de faire certaines choses.

« En résumé — conclut l'hebdomadaire anglais — celui qui fait un plan dans un Etat démocratique ressemble au médecin qui prend son patient tel qu'il est, avec son anatomie et sa physiologie propres, et qui peut cependant opérer de grands changements par un traitement suivi, hâter ou retarder telle évolution et maintenir celui qu'il traite dans un état de santé satisfaisant. »

On a trop longtemps et trop complètement cru, et l'on croit encore trop volontiers, en France, aux miracles du plan. C'est une solution de paresse. La mystique du plan, bonne en soi, ne doit pas fausser notre jugement, et ce serait juger faussement que d'en attendre tout, ou trop! — remarque valable, je le répète, tant pour la métropole que pour les territoires d'outre-mer.

En tout cas, ce qui peut, dans une certaine mesure, nous consoler de nos échecs ou de l'insuffisance des résultats obtenus, c'est que d'autres pays où l'autorité du pouvoir paraît plus forte et où l'on peut supposer l'adhésion des masses mieux assurée, connaissent aussi de sérieuses difficultés pour atteindre leurs objectifs. Très courageusement, je dirai même très sportivement, l'Union soviétique, par exemple, l'a reconnu tout récemment encore.

M. Raymond Barbé. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Charles-Cros?

M. Charles-Cros. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Barbé, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Raymond Barbé. Lorsque vous faites état, monsieur Charles-Cros, de l'analyse autocritique faite par les dirigeants soviétiques de certaines difficultés soulevées par la réalisation du plan général d'économie, vous devriez, pour être parfaitement objectif, ajouter que depuis 1946, année à laquelle vous vous référiez concernant l' « Union française », l'économie de l'Union soviétique a progressé dans des proportions qui, en général, dépassent 100 p. 100 et que les récentes dispositions prises dans le domaine agricole permettront de réaliser d'ici trois ans des progrès de l'ordre de 50 p. 100 dans les cultures les plus importantes.

Lorsque de tels progrès seront rendus possibles en France ou dans ce qu'on appelle l' « Union française » — mais chacun sait que nous en sommes très loin — alors seulement les comparaisons que vous suggérez seront elles-mêmes possibles.

M. Roclore. Il est intéressant de constater votre parfaite documentation sur ces sujets. (*Sourires à gauche et au centre.*)

M. Charles-Cros. Je crois, monsieur Barbé, avoir fait preuve d'une parfaite objectivité en me référant à la fois aux décrets pris par le ministère de l'agriculture de l'U. R. S. S. et aux nombreux articles sur ce sujet de la *Pravda* ou des *Isvestia* que chacun a pu lire.

Selon l'*Economist* que je citais tout à l'heure et à qui je laisse la responsabilité de ses affirmations, « l'Etat soviétique réussit à résoudre tous ces problèmes parce qu'il est une dictature s'appuyant sur la police, et non par la vertu de quelques principes communistes. Le plan soviétique fonctionne parce que le gouvernement force le peuple russe à faire ce que celui-ci, de sa propre volonté, ne choisirait pas de faire. » De cela, nous pouvons tirer une leçon: s'il est vrai qu'il y a des limites à la planification, s'il est bon qu'en démocratie la volonté des citoyens puisse contenir les abus du pouvoir établi, il est non moins indispensable de se plier à une certaine discipline; discipline, d'abord, dans la conception du plan, qui doit négliger les intérêts particuliers au profit de l'intérêt général; discipline, ensuite, dans le financement du plan, quelques sacrifices qu'il puisse en coûter, sans chercher, comme le fait aujourd'hui le Gouvernement, à se décharger sur le secteur privé de ses propres responsabilités, sachant que ce secteur privé ne pourra se substituer, dans ce domaine, à la puissance publique; discipline, enfin, dans l'exécution du plan qui doit atteindre son terme car rien n'est plus condamnable que les abandons de programmes ou les changements d'orientation sauf, évidemment, pour redresser de grossières erreurs ou pour s'aligner sur la conjoncture économique du moment.

Mais, avant tout, mes chers collègues, convient-il de donner un sens au plan. Est-ce et sera-ce un débouché pour notre ciment, notre ferraille, nos engrais, notre main-d'œuvre? Est-ce un bon placement, de bonnes affaires en perspective pour nos entreprises métropolitaines et pour leurs filiales ou succursales au delà des mers? En un mot, est-ce un élément sain de l'activité économique métropolitaine, une source assurée de richesses? Sans doute; et pourquoi pas? Mais ce n'est pas tout, et il ne faut pas que ce soit tout. En admettant même que le plan d'outre-mer ne soit pas une affaire rentable pour la métropole ou, tout au moins, qu'il ne constitue pas une très bonne affaire, ni à brève ni à longue échéance, l'excuse ne vaudrait pas de ralentir l'effort qui nous est imposé, par le seul fait de nos liens avec les territoires et départements d'outre-mer que la Constitution a faits parties intégrantes de la République, une Constitution voulue et votée presque exclusivement, il faut le rappeler, par les citoyens de la métropole. Il y a là pour nous une sorte d'engagement d'honneur.

Dans un pays voisin et ami, l'Angleterre, dont les conceptions coloniales — je m'excuse d'employer ce mot périmé, pour la commodité du langage — sont assez différentes des nôtres, l'autonomie accordée à la Gold Coast et au Nigeria, par exemple, amène ces territoires à recruter désormais eux-mêmes et chez eux leurs fonctionnaires, ce qui a pour conséquence de réduire et de modifier considérablement le rôle des fonctionnaires britanniques. « Ces derniers — je cite littéralement un récent article du *Times*, — seront désormais des serviteurs des gouvernements locaux... Cependant, comme les questions de soldes et les hiérarchies à l'intérieur du service seront garanties par Londres, aucun gouvernement local ne pourra, en prenant un fonctionnaire britannique, estimer qu'il se met sur les bras une obligation à vie, ainsi qu'une dépense d'une durée indéfinie et qui fermerait la voie d'une façon permanente à ses propres hommes.

« Le gouvernement le plus pauvre — il s'agit toujours de la Gold Coast et du Nigeria — ne devra pas non plus être empêché d'obtenir des techniciens qui conviennent le mieux à certaines tâches, du fait qu'il manque de moyens financiers.

« Les gouvernements locaux payeront selon les normes locales le salaire et contribueront au versement des pensions, mais si soldes et pensions locales sont inférieures à celles de l'administration britannique, ce sera la métropole qui payera la différence ».

Voilà, mes chers collègues, comment les choses sont envisagées de l'autre côté de la Manche, sous l'angle réaliste qui caractérise si bien le tempérament britannique. De telles manières de comprendre les changements profonds de structure qui s'opèrent sous nos yeux outre-mer peuvent, à mon sens, être pour nous, Français, un sujet de méditation.

Récemment, on pouvait lire à Paris — cette fois dans un journal du soir *Le Monde* — l'affirmation que voici:

« En somme, aucune mission civilisatrice n'oblige la France à apporter aux populations africaines une hygiène, par exemple, qu'elle s'obstinerait à refuser à la plupart de ses campagnes ou de ses villes ».

« Au surplus, ajoutait *Le Monde*, les arguments sentimentaux des ultras de l'Union française ne sont pas satisfaisants ».

Je pense que cette dernière remarque mérite attention. Le problème n'est, en effet, pas essentiellement sentimental, qui touche à nos rapports avec les pays d'outre-mer. Plus forte encore que le sentiment de solidarité et d'affection qui nous lie à l'Afrique, il y a cette réalité crue dont je parlais tout à l'heure, à savoir qu'il faudra, sous peine des plus graves périls, maintenir un équilibre constant entre la montée quantitative des masses africaines et leurs besoins sans cesse croissants qui devront, en gros, être satisfaits.

On a parlé ici, jeudi dernier — et ce n'était pas la première fois — du revenu moyen du Sénégalais, considéré en Afrique occidentale française comme le plus élevé, mise à part évidemment la basse Côte-d'Ivoire. Le calcul est fort simple et, si vous le permettez, je vais le faire devant vous: 500.000 tonnes d'arachides à 20 francs le kilo font, sauf erreur, 10 milliards de francs. Voilà la somme globale dont disposent 2 millions d'habitants dans un pays non industrialisé et à monoculture, pour se procurer à l'extérieur les produits manufacturés, l'outillage et une partie de l'alimentation — farines et riz — soit 5.000 francs par habitant et par an, soit 400 francs par mois, c'est-à-dire environ 13 francs par jour.

Je pense que chacun ici comprend et que chacun comprendra à l'extérieur de cette enceinte, qu'une telle situation ne peut pas durer.

Et que dire de pays comme la Haute-Volta, certaines régions du Soudan et du Niger, où des populations à densité parfois élevée ont connu, il n'y a pas si longtemps encore, la famine véritable et, à l'heure où je parle, ne sont pas délivrées des affres de la soudure et du fléau de la sous-alimentation chronique, génératrice de combien de maladies ?

Certes, la terre du bas Dahomey et du bas Togo assure une alimentation suffisante aux populations, mais ces dernières ont franchi le stade d'évolution où il peut encore presque suffire d'être physiquement rassasié. Ces régions assez grassement rurales manquent totalement d'activité économique. La jeunesse qui s'instruit aspire à une place au soleil. L'exemple des pays britanniques proches, Gold-Coast et Nigeria, mieux équipés et vivant, il faut le dire, dans une aisance plus grande, exerce là-bas, au Dahomey et au Togo, une forte attirance, et ajoute au malaise.

Je ne veux pas entrer dans les détails, mais je voudrais lancer un cri d'alarme. Ce ne peut plus être un simple slogan pour discours de foires et expositions, je le dis: nos territoires d'outre-mer, pour les raisons que j'ai trop longuement exposées et je m'en excuse, ont un besoin urgent d'être véritablement mis en valeur. A ce point de vue, la Guinée, que je connais bien, est certainement de tous nos territoires d'Afrique occidentale française, le mieux équilibré bien que l'industrie naissante ne touche encore que d'infimes parties de la population et, pour l'instant du moins, ne profite que très faiblement au budget local. Ce n'en demeure pas moins un pays où tout paraît possible: production d'énergie, base de tout progrès — comme le rappelait tout à l'heure M. le président Jacobson —, industrie et transformation sur place, agriculture variée et assez riche tant du côté vivrier que du côté de l'exportation. Mais aurons-nous la possibilité, aurons-nous le courage et la volonté d'aller jusqu'au bout pour exploiter au maximum une situation exceptionnellement favorable ?

Il faudra, je le sais, un effort de tous — et cela constituera un test d'une exceptionnelle importance —, des capitaux énormes — donc un climat de confiance —, une collaboration totale des populations — donc de la compréhension —, une organisation technique impeccable, car à quoi servirait de produire de l'aluminium, par exemple, à un prix de revient tel qu'il ne trouverait point d'acquéreur ?

J'en ai terminé, et revenant d'un mot aux 400 milliards de francs demandés par la commission du plan pour un programme de quatre années, j'avoue très humblement qu'il m'est difficile de me prononcer sur le point de savoir si ce chiffre est trop faible, trop élevé ou simplement convenable. C'est affaire en vérité, d'experts techniques et financiers, mais je sais et je veux dire en conclusion, avant de quitter cette tribune, que le devoir et l'intérêt de la France se conjuguent pour, quelles que soient les difficultés du moment, ne pas relâcher, mais maintenir, mais accroître son effort d'investissement outre-mer, pour utiliser les crédits avec le maximum d'efficacité dans l'esprit très précis de la proposition votée le 29 octobre par l'Assemblée de l'Union française, pour enfin et surtout associer de plus en plus étroitement à nos projets, à nos plans et à leur exécution, les populations d'outre-mer; car on ne fera rien sans elles ou malgré elles, et encore moins contre elles. (*Applaudissements au centre, à gauche sur les bancs des Etats associés et du R.D.A.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.

M. le secrétaire d'Etat. Mes chers collègues, je ne ferai ce soir qu'une très brève déclaration et une phrase prononcée par mon

collègue d'avant-hier, mon collègue d'hier aussi, notre ami M. Charles-Cros, m'en fournit l'occasion. Il évoquait, avec beaucoup d'amitié d'ailleurs, les éclipses gouvernementales. Je voudrais vous apporter des excuses, car nous vivons actuellement une période d'activité d'outre-mer.

J'ai été amené à manquer, avec infiniment de regrets, lors des débats de la semaine passée, le très remarquable exposé de notre collègue M. Dusseaux; aujourd'hui même, je ne pourrai participer que trop brièvement à vos débats.

Ce matin, devant l'Assemblée nationale nous avons commencé d'étudier le projet de budget de la France d'outre-mer; cet après-midi le ministre de la France d'outre-mer a réuni plusieurs parlementaires pour un échange de vues sur les problèmes budgétaires qui ne peut qu'être hautement profitable. Avant de me rendre à une réunion gouvernementale prévue pour ce soir, c'est en auditeur attentif et plein de sympathie, qui a fait tout son profit de l'exposé si large et si remarquable du président Jacobson, bientôt suivi de celui de notre collègue Charles-Cros, que j'ai tenu à participer à vos débats pour en faire état là où il convient.

Je suis venu également m'assurer de l'autorité qui est attachée à vos délibérations. Ce n'est pas seulement une appréciation personnelle et je suis heureux de le dire ici, c'est l'appréciation que j'ai entendue ce matin même à l'Assemblée nationale, dans la bouche du rapporteur de la commission de la France d'outre-mer, bien sûr, mais aussi de la commission des finances, qui souhaite vivement, ainsi qu'elle l'a d'ailleurs spontanément manifesté, connaître votre avis autorisé sur le projet de budget du département.

Il est convenu, je crois, que celui-ci sera examiné en séance jeudi en cette enceinte et vendredi à l'Assemblée nationale. C'est vous dire l'utilité que représente, à mon sens, la discussion de l'important problème de l'élaboration du plan quadriennal comme prélude au débat budgétaire de jeudi au sein duquel s'inscrivent, sous une forme chiffrée, des éléments de réalisation de la seconde phase du programme décennal.

Je pense qu'étant donné l'ampleur du débat d'aujourd'hui, étant donné la manière dont chacun a conçu l'examen de ces problèmes, il conviendra que le ministre de la France d'outre-mer vous apporte lui-même le point de vue de son département.

J'ai tenu à venir vous entendre, et m'assurer — je le disais à l'instant — de l'autorité dont sont empreintes vos délibérations pour que soient poursuivis avec le maximum d'efficacité nos entretiens avec les autres départements responsables de l'élaboration du programme à long terme qui conditionnera pour beaucoup l'avenir de nos territoires d'outre-mer.

Cela dit, il m'est agréable de souligner à nouveau le climat dans lequel vous voulez traiter ces choses graves. J'ai retenu à ce sujet plusieurs paroles du président Jacobson, plusieurs paroles aussi de M. Charles-Cros, qui ont tenu à affirmer que tout n'a pas été vain, que tout n'a pas été inutile, hors de mesure et sans étude, mais qui ont tenu également à démontrer l'utilité de poursuivre un examen approfondi avant d'adapter, pour l'avenir, notre plan aux possibilités de la métropole, bien sûr, au souci également de la meilleure utilisation dans les territoires.

Il est bon, je pense, que dans cette Assemblée on tienne de tels propos, pour démontrer aux Français qu'ils peuvent encore fournir des efforts — vous le disiez à l'instant — et qu'ils ne sont pas sans cesse trahis ou mal conduits.

Quelle est donc votre intention ? Quel était votre but en déposant semblable proposition ? C'était, me semble-t-il, d'établir le bilan de ce qui a été fait jusqu'à présent, dans un esprit critique bien sûr, mais certainement aussi et surtout dans un esprit constructif. Votre intention était également de tracer les grandes tendances — ce sont vos termes, je crois, monsieur le président — de tracer les grandes tendances pour l'avenir. C'est dans cette enceinte qu'il est le plus convenable d'y œuvrer. C'était là le premier travail; nous y reviendrons jeudi, si vous l'entendez ainsi, et, avec le fructueux apport de nos efforts communs, nous poursuivrons sans relâche la mise au point rapide d'un plan judicieux et équilibré. Les Assemblées auront à en connaître et il sera établi, je le pense et je l'espère, ainsi qu'en a été exprimé le souhait à l'instant même, dans l'intérêt commun de la métropole et de tous les territoires qui ont encore à attendre de nous, qui ont déjà reçu, et qui ont dans la continuité de notre action la conviction et l'espérance. *(Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition.

(L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de la proposition.)

M. le président. Je donne lecture de la proposition:

« L'Assemblée de l'Union française, considérant:

« Que l'exécution du plan décennal de développement social et économique des territoires d'outre-mer, prescrit par la loi du 30 avril 1946, est entrée, à la date du 1er juillet 1953, dans la phase des quatre années terminales;

« Que les six années écoulées ont procuré des enseignements utiles et que, à présent, certaines données de base précédemment mouvantes, telles que la nature et les prix des échanges et le potentiel de la monnaie, paraissent relativement stabilisées;

« Qu'il importe, après la pratique des programmes annuels, qui n'a pas été sans provoquer certaines critiques fondées, de réaliser d'ici 1957 un ensemble présentant les qualités de planification, de coordination et d'harmonie;

« Que, de plus, il est désirable d'affirmer que le plan décennal sera mené jusqu'à sa terminaison avec des moyens suffisants;

« Que de tels desiderata recevraient en grande partie satisfaction par le vote d'une loi-programme de quatre ans, portant les directives et tendances, un crédit global suffisant et sa répartition par grandes catégories;

« Que, compte tenu de la modération qu'il importe d'observer, le crédit global de 400 milliards paraît approprié, dont approximativement 39 p. 100 pour la production, 36 p. 100 pour l'infrastructure, 21 p. 100 pour le secteur social et 4 p. 100 pour divers;

« Qu'au demeurant, il convient, dès à présent, d'envisager que le plan décennal 1947-57 devra être adapté en vue de sa continuation ou suivi d'un autre plan polyannuel;

« Invite le Gouvernement:

« A déposer un projet de loi-programme portant attribution au plan de modernisation et d'équipement des territoires d'outre-mer, sur le budget métropolitain, au titre des subventions et des prêts et pour la période quadriennale commençant le 1er juillet 1953, d'un crédit global d'autorisation de programme de 400 milliards. »

Je vais mettre aux voix la proposition.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

M. Raymond Barbé. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Barbé.

M. Raymond Barbé. Mesdames, messieurs, au cours de son rapport, M. le président Jacobson disait, sans rire, que le débat d'aujourd'hui était « d'une importance exceptionnelle ». Il s'agit, en effet, suivant notre rapporteur, de déterminer dans ses grandes lignes et dans son total le prochain plan quadriennal pour les années 1954 à 1957. M. le rapporteur prévoit et demande au Gouvernement de prévoir, pour ces quatre années, 400 milliards de crédit, soit une moyenne annuelle de 100 milliards.

Or, de son côté, le Gouvernement fait au Parlement des propositions. Dans le projet de budget d'équipement des territoires d'outre-mer, en ce qui concerne les programmes propres à l'année 1954, une somme de 47.320 millions est proposée, 47.320 millions de crédit se décomposant de la manière suivante: section générale, 12.500 millions; recherche scientifique, 1.220 millions; équipement administratif, 600 millions.

En ce qui concerne les sections territoriales: subvention de l'Etat, 24.750 millions; prêts de la caisse centrale de la France d'outre-mer, 8.250 millions. Au total, je le répète, 47.320 millions.

M. Jacobson citait tout à l'heure le chiffre de 52 milliards. La différence n'est, d'ailleurs, pas considérable. Mais, en réalité, dans ces 52 milliards, sont comptés des crédits valables pour l'année en cours et inscrits seulement pour régularisation. Tels sont les chiffres du Gouvernement. Ainsi, M. Jacobson, très sérieusement, dit: « Il nous faut 100 milliards par an ». Le Gouvernement répond: « Vous en aurez moins de 50 », ...ce qui n'empêche pas M. Jacobson de parler de « l'importance exceptionnelle » de nos débats.

Ce pourrait être tragique si le comique ne l'emportait, si les débats de cette assemblée avaient une signification sérieuse. Mais, là aussi, de même que, depuis longtemps, la mystique du plan a fait long feu, de même, nul, outre-mer, n'a plus beaucoup d'illusions sur le rôle de l'Assemblée de l'Union française.

M. Jacques Raphaël-Leygues. Ou du moins l'on ne se fait plus beaucoup d'illusions sur le rôle de M. Barbé. (*Très bien! très bien! au centre.*)

M. Raymond Barbé. Monsieur Raphaël-Leygues, permettez-moi de vous citer mes sources: j'ai reçu tout à l'heure un document qui, si vous ne l'avez pas déjà lu, vous attend, je suppose, au casier de la poste. Dans ce document, notre président de séance, M. Zinsou, rappelant un jugement sur notre assemblée émis par son colistier aux récentes élections, le qualifiait de « jugement sévère dont il faut bien reconnaître qu'il est justifié quant au fond ». Or, quel était le jugement porté par M. Justin Ahomadegbé, conseiller territorial du Dahomey et grand conseiller, colistier de M. Zinsou aux élections du 10 octobre dernier ? Le voici: « Chacun sait ce que c'est que l'Assemblée de l'Union française: la duperie la plus typique de la Constitution de 1946, une Assemblée fantôme dont il ne faut rien attendre ». (*Protestations.*)

Mlle Le Ber. Et c'est un candidat qui dit cela ?

M. Berthaud. Pourquoi en faites-vous partie, monsieur Barbé ?

M. Heline. Mais chacun sait que M. Barbé est ici en service commandé !

M. Jacques Raphaël-Leygues. Après ce qu'il vient de dire de notre Assemblée, je pense que M. Barbé va se démettre immédiatement de son mandat. (*Sourires.*)

M. Raymond Barbé. Il ne s'agit pas d'un de mes colistiers, mais du colistier de notre président, M. Zinsou. J'ai fait cette citation, non pas pour mettre en cause celui qui préside actuellement notre séance, mais pour montrer que le sérieux de nos travaux et l'intérêt qu'on y porte outre-mer sont loin d'être de « l'importance exceptionnelle » que leur accordait tout à l'heure M. Jacobson.

C'est pourquoi nous ne prendrons pas part au vote sur le projet en discussion.

M. Jacques Raphaël-Leygues. Nous enregistrerons avec peine la démission de notre excellent collègue M. Barbé. (*Sourires.*)

M. le président de la commission. Messieurs, je voudrais répondre brièvement à l'intervention du président du groupe communiste. M. Barbé oppose le chiffre de 100 milliards, dotation annuelle portée dans la proposition qui vous a été soumise, à 47 milliards qui, d'après lui, figureraient dans le projet de loi n° 6759.

Je rectifie d'abord légèrement son chiffre puisqu'à la dernière page de ce document le total des investissements proposés est de 52.521 millions. Sous le bénéfice de cette remarque, nous sommes d'accord pour confirmer que ces 52 milliards ne nous donnent aucunement satisfaction. Mais il faut confronter 52 milliards, plus quelques termes additifs, au total des 100 milliards sollicités par la commission du plan. Quel sont ces termes additifs ? Dans le projet de loi actuellement entre nos mains, on parle de « prêts à la caisse centrale de la France d'outre-mer ». Il n'est pas fourni de plus amples explications, mais il ne s'agirait là que d'une partie seulement des prêts, à savoir ceux destinés aux territoires de la France d'outre-mer, afin qu'ils puissent contribuer aux dépenses des sections d'outre-mer du F. I. D. E. S. Mais en ce qui concerne les prêts consentis à la caisse centrale de la France d'outre-mer, pour les parties prenantes autres que les territoires — à savoir les municipalités pour leurs adductions d'eau, pour leur voirie, pour leur habitat; la régie générale des chemins de fer, les chambres de commerce, les sociétés d'économie mixte, les sociétés d'Etat et les particuliers qui participent aux opérations du plan — toutes ces parties prenantes recevraient des prêts qui ne sont pas portés dans le bleu n° 6759. Nous désirerions, à cet effet, un crédit supplémentaire de 31 milliards, afin d'équilibrer les investissements de 1954 avec ceux de 1953. Aucune information, je m'empresse de le déclarer, ne m'est revenue, indiquant que satisfaction nous serait donnée sur ce montant. Quoi qu'il en soit, si donc nous ajoutons au projet de loi, déjà distribué, un autre document, qu'il s'agisse des comptes spéciaux du Trésor ou d'un autre projet de loi...

M. Raymond Barbé. Tout cela dans l'imagination de M Jacobson !

M. le président de la commission. ... d'après lequel nous pourrons obtenir les trente et un milliards qui viendront s'ajouter aux 52 milliards actuellement proposés nous arriverions au total de 83 milliards correspondant au rythme de l'année 1953.

Même alors, nous n'aurions pas totale satisfaction puisque nous désirons 100 milliards, mais on peut constater que l'écart entre les 83 milliards obtenus en 1953 et les 100 milliards demandés n'est pas excessifs. Si vous voulez bien vous rendre compte qu'en fin d'année il y aura des reports, qu'on disposera aussi de quelques disponibilités de la caisse centrale provenant de remboursements, il n'est pas certain que s'il était possible d'obtenir par voie budgétaire 87 milliards, on n'approcherait pas, grâce à ces reports, le remboursement des 100 milliards demandés. Il n'y a donc absolument rien de ridicule si ce n'est peut-être votre propre attitude en cette matière, monsieur Barbé. (*Très bien! très bien! et applaudissements au centre.*)

Vous avez parlé péjorativement de l'utilité de nos débats. A ce sujet je ne me permets pas, bien entendu, d'être juge et partie; mais les paroles prononcées tout à l'heure par M. le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer — qui a bien voulu dire que des autorités gouvernementales prendraient appui sur nos arguments et nos conclusions — constituent pour moi la plus solide réponse que l'on puisse faire à votre allégation. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition.

(*La proposition, mise aux voix, est adoptée.*)

— 6 —

ALGERIE. — PLAN DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT

Discussion d'une proposition; adoption.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition présentée par M. Jacobson, président de la commission du plan, de l'équipement et des communications, au nom de cette commission, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi-programme portant attribution au plan de modernisation et d'équipement de l'Algérie, sur le budget métropolitain, au titre du fonds de modernisation et d'équipement et pour la période quadriennale commençant le 1er juillet 1953, d'un crédit global d'autorisation de programme de 140 milliards (nos 289 et 323, année 1953).

La parole est à M. le rapporteur.

M. Fleury, *rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications.* Mesdames et messieurs, mes chers collègues, je dois vous rapporter la proposition de M. le président de la commission du plan, M. Jacobson, relative aux crédits affectés au plan quadriennal de l'Algérie.

La proposition de M. Jacobson a été publiée, et vous avez pu vous rendre compte que la demande de subvention que nous demandons à la métropole s'élève à 140 milliards. M. Jacobson a rendu compte précédemment de la nécessité où l'on se trouvait de concevoir un plan quadriennal pour les territoires d'outre-mer. Nous ne reviendrons donc pas sur cette partie de sa démonstration, étant donné que les raisons sont les mêmes si, pour les territoires d'outre-mer, un plan de quatre ans est nécessaire pour faire œuvre utile, il en est de même, naturellement, pour les départements algériens; il est bien évident que des œuvres menacées d'interruption tous les ans, et dont la prolongation pourrait être compromise, ne seraient pas des œuvres sérieuses. Par conséquent, la nécessité d'avoir un plan au moins quadriennal s'établit d'elle-même.

Au surplus, il faut se rappeler que l'Algérie vient de terminer un premier plan quadriennal qui a porté sur les années 1949 à 1952. Le gouverneur général de l'Algérie a rendu compte, devant l'assemblée algérienne, de l'exécution de ce premier plan, et nous pouvons assez facilement le comparer au prochain plan quadriennal dont je vais vous parler maintenant.

La question se pose ensuite de justifier ce montant de 140 milliards dont fait état la proposition du président Jacobson. Le fait fondamental, et qui justifie une générosité particulière de la métropole à l'égard de l'Algérie, est un phénomène dont votre Assemblée a déjà été saisie au début de l'année, au moment de la discussion des questions scolaires algériennes. Il s'agit, en effet, de l'expansion démographique extraordinaire de ce pays. M. Jacobson le dit dans sa proposition, et ce point figure également dans le rapport: la population algérienne s'est augmentée dans des proportions considérables jusqu'à atteindre le chiffre de 9 millions 930.000 habitants. L'accroissement annuel est vertigineux, puisqu'il atteint 240.000 habitants soit presque 3 p. 100 d'augmentation. Pour se rendre compte de cet accroissement démograpique, il suffit de dire qu'actuellement la moitié de la population a moins de vingt ans, circonstance à peu près unique, que l'on ne rencontre même pas dans des pays dont l'exubérance démographique est bien connue.

Au Japon par exemple, qui n'atteint pas un rythme pareil de naissances, ni une telle proportion d'éléments de moins de vingt ans. Il est évident qu'en pareilles circonstances un pays se trouve dans de très grandes difficultés budgétaires, étant donné les problèmes d'habitat, d'enseignement, de santé publique et tous ceux ayant un rapport avec les dépenses sociales, qui découlent d'une telle situation. Une autre circonstance particulière dont il n'a pas été question au moment où votre Assemblée a discuté les questions scolaires, c'est la difficulté d'élever les ressources de ce territoire au niveau des besoins de sa population. Il y a actuellement une véritable rupture d'équilibre entre les possibilités alimentaires de ce pays et l'accroissement de sa population. Je ne vous rappellerai pas ces mots bien connus pour définir l'Algérie du Nord: « Grande comme trente-cinq départements métropolitains, peuplée comme dix-huit et riche comme trois. » L'Algérie, en vérité, a, du point de vue économique, une constitution quasi-insulaire, vaste qu'elle est entre la mer et un désert presque infranchissable. Ce qu'il faut également retenir, c'est que les surfaces cultivables sont relativement réduites, malgré l'étendue du pays. On estime que la surface actuellement cultivable est d'environ 30 p. 100 de la superficie totale et que chaque habitant ne dispose pour son alimentation que d'environ 0,70 hectare.

On se trouve donc en présence d'un autre phénomène extrêmement inquiétant, à savoir que cette surface cultivable, au lieu de pouvoir s'étendre, est, au contraire en régression. Les besoins alimentaires du pays sont tels que l'on a cherché à mettre en culture des terres dont la vocation n'était pas d'être cultivées, qui sont généralement des terres de parcours, des terres où poussent des plantes vivaces et qui n'étaient pas destinées au labour. Du jour où elles ont été labourées, elles ont été soumises à une érosion extrêmement rapide, qui les a dégradées et qui, par conséquent, s'oppose ensuite à leur maintien dans leur état primitif.

Les représentants de l'Algérie à l'assemblée algérienne usent de cette image: on compte, chaque jour, 600 bouches nouvelles à nourrir; par contre, 100 hectares de bonnes terres sont, chaque jour, entraînés dans les oueds.

L'on se trouve donc devant des circonstances très difficiles du point de vue des perspectives alimentaires.

Il faut encore retenir d'autres caractéristiques: lorsque les ressources et les possibilités agricoles d'un pays ne sont pas bonnes, l'on peut penser naturellement à se tourner vers l'industrialisation ou vers d'autres activités. Or, les ressources d'énergie locale sont, par tête d'habitant, 38 fois moins importantes qu'en France. Naturellement, le potentiel d'énergie disponible est un peu plus élevé et, tout à l'heure, au sujet des dépenses tendant à procurer de la force à ce territoire, je vous dirai que l'énergie totale par tête d'habitant représente environ le dixième de la puissance disponible en France.

N'oublions pas que la majeure partie de cette énergie est fournie par des matières premières importées: charbon, fuel, essence, etc., tandis que les ressources en combustibles du Sud-oranais et l'énergie hydraulique ne représentent que la proportion précédemment indiquée.

Ce pays qui, grâce à la douceur de son climat, pourrait être un pays où la vie est facile, est en réalité un lieu où la vie est extrêmement difficile. Il faut procéder à d'énormes immobilisations et à des investissements considérables pour y faire vivre une population aussi nombreuse et aussi prolifique.

M. Léger. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. le rapporteur. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Léger, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Léger. Ce que vous nous dites est fort intéressant, monsieur le rapporteur. Mais, s'il convient — et j'en suis convaincu comme vous — d'accorder à l'Algérie des crédits importants, ainsi qu'on nous le demande, en vue de permettre à une population en croissance accélérée de vivre et de manger à sa faim, je voudrais cependant avoir de vous l'assurance qu'une partie de ces crédits ne sera pas employée, par exemple, à encourager le développement de la viticulture dans ce territoire, alors que les vins métropolitains ne se vendent pas. La vigne, vous le savez comme moi, ne nourrit personne et encore moins les populations musulmanes qui, elles, ne boivent pas de vin.

Cette préoccupation, monsieur le rapporteur, ne m'est d'ailleurs pas particulière et elle se trouve rejoindre celle de nos collègues de la commission sénatoriale des boissons qui, il y a quelques jours encore, s'inquiétaient des conséquences que risquent d'avoir sur la production métropolitaine les plantations importantes de vignes actuellement effectuées au Maroc.

Or, ce qui est vrai pour le Maroc l'est également pour l'Algérie. C'est pourquoi, mon cher collègue, sachant la connaissance profonde que vous avez de ce problème, je serais vivement désireux d'avoir de vous quelques apaisements sur ce point.

M. le rapporteur. Mon cher collègue, votre remarque est certainement justifiée. La vigne, actuellement, connaît un très grand développement en Algérie et le vignoble qui s'était trouvé assez diminué dans ses possibilités pendant la guerre, est reconstitué à l'heure actuelle.

Mais peut-être n'est-il pas tout à fait juste de faire au vignoble un reproche aussi vif que celui que vous lui adressez, étant donné que son rendement en argent — ce qui ouvre, en contre-partie, des possibilités d'importation — est, pour la même surface cultivée, quatre fois plus élevée que pour les céréales. C'est donc une culture favorable à la balance commerciale du pays.

D'autre part, il est bien certain, comme vous le dites, que les surfaces cultivées en vignes ne contribuent pas à l'alimentation de la population, ou tout au moins pour une faible part. J'ajoute que les vignobles sont généralement entre les mains des Européens et non des paysans, des fellahs, ce qui réduit encore leur contribution à l'alimentation du pays et à l'enrichissement des populations locales, ce que ne feraient pas des cultures proprement vivrières.

Mais je dois dire que les crédits dont je viens de vous parler ne visent pas le vignoble.

Je voudrais que vous compreniez bien ma pensée. Personnellement, je me félicite que le vignoble algérien soit prospère, mais j'ajoute que le plan et que les crédits dont je vous parle n'y contribuent en rien.

Je tiens à vous parler des efforts faits pour l'agriculture. Vous verrez que dans ces efforts absolument rien ne vise le développement de la viticulture ni même, en général, des plantes alcooligènes. Je ferai une exception pour la betterave, mais, Dieu merci, on vient de créer une sucrerie destinée à convertir en sucre toutes les betteraves qui sont plantées actuellement.

Or, tout le monde sait que la population musulmane est extrêmement friande de thé et de sucre. Par conséquent, de ce côté-là, la crainte que vous formulez n'est pas justifiée. En tout cas, il me plaît de vous donner une assurance formelle sur le point de vue que vous avez bien voulu me soumettre.

En ce qui concerne les efforts agricoles, puisqu'il est bien évident, d'après ce que je viens de vous dire, que les questions alimentaires et que les questions, par conséquent, agricoles, se posent en tout premier lieu, je vous donnerai les quelques renseignements suivants.

La population active algérienne est estimée à 3.500.000 hommes, et, dans l'agriculture, s'en trouvent employés 2 millions 800.000. C'est vous dire que, de loin, la majorité de la population algérienne est occupée dans l'agriculture.

C'est d'ailleurs, dans une certaine mesure, et provisoirement, une bonne chose, étant donné que le problème majeur c'est la question de la vie et de l'alimentation d'une population aussi nombreuse.

Il est assez difficile de comparer, mais enfin, je ferai tout de même une comparaison entre les conditions agricoles françaises et algériennes. Je m'en excuse, mais c'est certainement ce qui, en dehors de chiffres qui sont toujours un peu arides, fait le plus image et permet le mieux de comprendre les problèmes. En France, la surface totale cultivable est de 66 p. 100. En Algérie, nous en sommes, comme je l'ai dit tout à l'heure, à 30 p. 100.

Par tête d'habitant, en France, on cultive 0,867 hectare; en Algérie, 0,68 hectare. Vous voyez donc que la surface cultivable à la disposition de chaque habitant est notablement plus faible qu'en France, mais cependant pas dans une proportion alarmante.

Ce n'est pas tellement, comme on a l'habitude de le dire, la surface cultivable qui est très réduite, mais les rendements. Ceux-ci sont malheureusement extrêmement faibles par suite des moyens aratoires qui sont entre les mains d'une population aussi nombreuse mais complètement dénuée de ressources. On estime, en effet, qu'il y a en Algérie à peu près 5 millions d'habitants qui constituent un véritable sous-prolétariat et, notamment, un sous-prolétariat agricole.

Quels sont alors les moyens d'amélioration ? Quels sont, par conséquent, les moyens que vise le plan et quels sont les moyens, non pas que je vous propose moi-même puisque je

ne suis là que pour vous donner le fruit du travail de la commission, mais que proposent le Gouvernement général de l'Algérie, l'Assemblée algérienne, et enfin le commissariat général au plan ?

Ces moyens sont de plusieurs ordres. D'abord, il faut sauvegarder le sol.

J'ai dit tout à l'heure qu'il était extrêmement menacé par l'érosion, le vent et des façons culturales défectueuses. On a créé un service spécial qui s'appelle : « Défense et restauration des sols », et on l'a doté de crédits assez importants. Des personnes beaucoup plus qualifiées que moi vous ont entretenus déjà de ce problème qui ne se pose pas seulement en Algérie, mais qui malheureusement s'y pose singulièrement. On commence par établir des banquettes, à reboiser, à prendre toutes sortes de dispositions qui permettent de sauvegarder ces sols. En Algérie, cinq millions d'hectares sont menacés et 1 million dans un proche délai. Malheureusement, les crédits dont on dispose sont infimes par rapport à l'effort qu'il faudrait consacrer à cette restauration, si bien qu'on envisage seulement de restaurer par an un vingtième de cette surface d'un million d'hectares.

Un autre problème extrêmement important, est celui de l'hydraulique. Vous savez que l'eau est très capricieuse en Algérie, et très mal distribuée par des oueds extrêmement irréguliers; il faut tantôt lutter contre l'absence d'eau en certains points, et tantôt contre la trop grande abondance d'eau dans des marécages en d'autres points.

Fort heureusement, il y a à Alger un service extrêmement compétent, de réputation mondiale, le service de l'hydraulique, qui a pris en charge ces problèmes, et qui les résout véritablement au mieux, étant donné les crédits dont il dispose. Ces crédits sont assez important, et ils ont été employés à faire de grands barrages. Ces barrages existent aujourd'hui, et dans les perspectives du prochain plan, il ne s'agit pas d'en faire de nouveaux, mais d'aménager surtout les périmètres dominés par ces barrages, de manière à faire bénéficier les populations de tout l'intérêt que leur construction présente.

Il s'agit ensuite d'établir des points d'eau pour les troupeaux.

M. Boisdon. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le rapporteur. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Boisdon, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Boisdon. Le barrage de Djorf Dorba est-il prévu dans le plan ?

M. le rapporteur. Je ne peux pas vous le dire sur le champ, mais c'est un renseignement que je pourrai vous donner tout à l'heure.

M. Boisdon. C'est une question quelque peu insidieuse, je n'insiste pas. Je m'expliquerai tout à l'heure.

M. le rapporteur. Je peux vous dire en général que l'administration, par la voix du gouverneur général, et l'Assemblée algérienne se sont trouvées d'accord pour déclarer qu'il n'était pas indiqué de faire, pour l'instant, de nouveaux grands barrages et qu'il était préférable d'équiper les barrages existants et surtout les périmètres, ensuite de faire des travaux de petite et moyenne hydraulique, notamment des forages pour les points d'eau destinés aux pasteurs dans les régions de parcours des troupeaux. Vous savez qu'il y a eu, voici quelques années et, malheureusement, cette année encore, une véritable catastrophe à la suite de la sécheresse dans les terres du Sud; beaucoup d'animaux, et notamment des moutons, sont morts, au point que tout récemment le président de l'Assemblée algérienne, que nous avions le plaisir de rencontrer, nous disait que, dans les douars, on vendait 200 francs les brebis qui, normalement, devaient coûter 6.000 francs. Cette chute verticale des prix témoigne bien de la difficulté qu'ont les éleveurs à conserver leurs troupeaux dans les conditions climatiques difficiles que l'Algérie vient de vivre. Par conséquent, il appartient au service de l'hydraulique de pourvoir à ces besoins, et il est évident que des crédits très élevés sont nécessaires à cet égard.

Enfin un dernier point, particulièrement important, est l'enseignement agricole. On ne peut pas augmenter le rendement des terres, puisque c'est sur ce point que l'effort maximum doit s'exercer, si l'on ne répand pas dans une masse paysanne très nombreuse et malheureusement assez arriérée un enseignement approprié. Ces dépenses d'enseignement sont assez élevées parce qu'il ne s'agit pas seulement d'entretenir des stations expérimentales, de faire des laboratoires, d'effectuer des essais et tout ce qui constitue un travail scientifique, il faut surtout atteindre la masse elle-même et, pour cela, on a décidé d'utiliser des procédés assez semblables à ceux employés dans la métropole avec le système des villages-pilotes. Le ministère de l'agriculture a créé dans certains cas des villages-pilotes, où l'on apprend aux paysans à employer des graines sélectionnées, où l'on analyse les terres et où on leur indique les meilleures cultures et les moyens de les entreprendre, comment se débarrasser des parasites, etc. On a décidé d'employer en Algérie le même système, qui a pour lui l'avantage d'être à la fois système d'enseignement et système démonstratif. Les populations paysannes, qui croient avoir l'habitude de leurs terres et de leurs travaux, ne se laissent convaincre que si on leur apporte une démonstration probante, sur leur propre sol, des possibilités que la science offre dans ce domaine. En conséquence, un très grand nombre de « secteurs d'amélioration rurale », comme on les appelle en Algérie, sont créés et, pour cela, des crédits importants sont prévus.

Je viens de vous parler de l'énergie en vous expliquant combien l'énergie d'origine locale était faible. Actuellement, en la convertissant en équivalent de tonnes de charbon, l'énergie locale en Algérie se monte à 455.000 tonnes de charbon et l'énergie totale, y compris l'énergie importée, se monterait, si on l'exprime en équivalent de charbon, à 2.193.000 tonnes. En France, au contraire, on dispose de 103 millions de tonnes. Cela vous permet de juger le retard et les difficultés qu'on éprouve en Algérie du fait de cette carence.

Le premier plan quadriennal vient à expiration. En voici le résultat en ce qui concerne l'énergie électrique : en 1949, la population pouvait disposer de 346 millions de kilowatts-heure. Actuellement, à la fin de 1952, elle a pu en disposer de 700 millions; l'énergie a donc à peu près doublé. On se propose actuellement de faire un peu moins, tout en prévoyant cependant la mise en chantiers de très grands ouvrages d'hydraulique. Pour éviter l'importation de combustible, soit de fuel, soit de charbon, et notamment de charbon américain, malheureusement coûteux en dollars et qui, en 1952, a encore constitué la source la plus massive d'approvisionnement, on a tendance à développer les ressources locales et, par conséquent, l'énergie hydraulique. En Algérie, malheureusement, ces ressources sont moins élevées qu'au Maroc; il n'y en a guère qu'en Kabylie, où l'on a déjà établi un grand barrage et un lac artificiel sur l'oued Agrioun, capable de fournir une énergie d'environ 100.000 kilowatts et une production annuelle de 180 millions de kilowatts-heure. On se propose, dans le prochain plan, d'aménager l'oued Djendjen supérieur, qui donnera dans une première tranche 125.000 kilowatts de puissance et 190 millions de kilowatts-heure d'énergie disponible dans l'année.

Votre Assemblée sera certainement d'accord avec les propositions de M. le président de la commission du plan pour l'électrification rurale, où il est prévu une dépense de 4.249 millions. L'Assemblée algérienne a demandé une augmentation de 2 milliards. Naturellement, une fois l'énergie produite, il faut la distribuer, et notamment au profit de la population la plus éloignée et la plus pauvre.

Je ne vous dirai que quelques mots des richesses minières. Je viens de vous dire qu'il existait du charbon dans le Sud-Oranais; malheureusement, l'extraction n'atteint que 300.000 tonnes par an, et le rendement du fond, doublé pendant l'exécution du premier plan quadriennal, n'atteint encore que 591 kilogs par mineur de fond, ce qui est relativement faible par rapport aux rendements actuellement obtenus en France et qui vont de 1.135 kilogs dans certains gisements jusqu'à 3.500 par jour et par mineur de fond dans les gisements les plus favorisés. On se trouve là dans des conditions difficiles mais ce charbon se trouvant en Algérie contribue donc à l'emploi de la main-d'œuvre locale; d'un autre côté, il faut tenir compte des richesses chimiques qui en découlent puisque nous avons là un charbon assez flambant. Pour toutes ces raisons, il est bon que ces gisements soient exploités, notamment près de Colomb-Béchar, où d'autres richesses minières très importantes se trouvent et où l'on peut espérer que ce charbon contribuera, par ses ressources chimiques, à développer le combinat prévu dans cette région.

L'industrialisation est évidemment en retard en Algérie; je parle actuellement de l'industrialisation légère, l'industrialisation lourde n'ayant pas eu encore à prendre naissance. Il n'existe, en effet, au point de vue minier qu'une mine très importante, la mine de l'Ouenza, qui produit une très grande quantité de fer, généralement exporté, car elle est bien située pour ce faire. Elle fournit un minerai riche, mais elle est très éloignée des gisements de charbon et, par conséquent, on a bien l'impression que la vocation de cette mine est l'exporta-

tion; il n'est d'ailleurs pas question de créer un combinat métallurgique aux environs. Au contraire, l'industrie légère et l'industrie de transformation des produits locaux surtout présenteraient de l'intérêt parce que proportionnellement aux capitaux investis, elles fournissent de l'emploi à la plus grande quantité de main-d'œuvre. Or, pour vous donner une idée de l'emploi de la main-d'œuvre actuellement en Algérie, je vous citerai que, sur les 3 millions 500.000 hommes capables de travailler — dont je vous ai parlé tout à l'heure — 2.800.000 sont employés dans l'agriculture, 290.000 sont employés dans l'industrie, les mines et les transports et 170.000 dans le commerce. Ces chiffres, vous prouvent combien l'emploi en Algérie est mal réparti, les emplois dans le commerce et dans l'industrie étant très faibles par rapport à la masse totale de la population.

L'industrialisation constituerait certainement un moyen. Malheureusement, elle est rendue assez difficile par le prix élevé de l'énergie, d'une part, et des transports, d'autre part, ces derniers étant rendus coûteux par l'étendue du pays lui-même. Par conséquent, l'industrie a contre elle deux éléments de hausse de prix qui la rendent assez difficilement compétitive. Le gouvernement général s'en est rendu compte et, pour cela, a créé un plan d'industrialisation, où les industries privées qui le désirent bénéficient de certains avantages, soit de prêts garantis, soit de certains avantages fiscaux. Actuellement, les quelque 6 milliards qui figurent dans les propositions du gouverneur général et du plan, représentent, pendant les quatre ans, les prêts garantis que le gouvernement général envisage d'accorder aux industries privées.

Je ne vous dirai que très peu de chose de l'infrastructure. Nous nous trouvons devant un domaine relativement développé. Il est évident que lorsqu'on se rend en Algérie, tout au moins dans l'Algérie de la côte, on a bien l'impression et d'installations portuaires et d'installations routières assez importantes. Il ne semble pas qu'il y ait une nécessité absolue de les développer encore beaucoup. Je dois dire que l'administration algérienne ne soutient pas ce point de vue et donne à cela les arguments suivants. En Algérie, dit-elle, il y a 40 mètres de route par kilomètre carré, alors qu'il y en a 150 mètres en France. Par conséquent, malgré l'apparence, le réseau routier algérien est notablement moins développé que le réseau routier français. En second lieu, beaucoup de transports se font par la route et, comme je viens de vous le dire tout à l'heure, ils sont longs. L'administration algérienne estime que si l'on ne développe pas le réseau routier, si on ne le rend pas plus rapide et plus apte à des transports pondéreux, on se trouvera dans des conditions qui augmenteront le coût de la vie et qui, par conséquent, joueront contre les populations. Le gouvernement général, dans son plan, se propose une modernisation du réseau actuel, l'ouverture vers Colomb-Béchar, et dans l'Aurès, de nouvelles routes, des aménagements de pistes sahariennes et de pénétration dans les douars.

Les chemins de fer ont été dans le premier plan l'objet d'un crédit de 21 milliards. Actuellement la proposition porte sur 20 milliards. Ces questions sont assez discutables. D'ailleurs notre Assemblée aura l'occasion de les étudier en détail, et en présence des représentants de l'Algérie, que je ne vois pas sur ces bancs; ces questions sont assez difficiles et nous ne sommes pas très convaincus de la nécessité de ces investissements. Nous craignons — comme le commissariat général du plan — que ces propositions d'investissements ne représentent en réalité, pour une part au moins, des dépenses d'entretien et des déficits à couvrir. Il est évident qu'en Algérie on se trouve dans les mêmes conditions qu'en France; le rail est très durement concurrencé par la route et on se trouve dans le cas, en faisant des investissements pour les routes et d'autres pour les chemins de fer, de se concurrencer soi-même et d'aboutir à deux systèmes onéreux l'un et l'autre. Actuellement l'administration se contente de proposer 15 milliards pour moderniser la traction. L'Assemblée algérienne a réclamé le rétablissement d'un crédit de 5 milliards pour les voies étroites, qui vivent le plus difficilement. L'administration était assez opposée, sinon à leur maintien, tout au moins à leur extension. L'Assemblée algérienne, au contraire, est tout à fait disposée à les maintenir car nombre de villages et même de villes sont desservis par ces voies étroites et les populations en voient d'un très mauvais œil la disparition possible tout au moins tant qu'elles ne sont pas remplacées par des chemins ou des routes d'une capacité de transport suffisante.

Je vous ai déjà parlé des ports. Quant aux aérodromes, vous avez pu lire dans la proposition de M. Jacobson que nous nous préoccupions d'augmenter légèrement les crédits qui leur sont impartis. Il faut dire que, dans un pays aussi vaste que l'Algérie et possédant des moyens de communication routiers assez imparfaits, au Sud surtout, l'aviation, surtout le cargo-aviation, présente de grands avantages. On voit se développer cette dernière d'une manière telle qu'on peut espérer que, dans un avenir assez proche, ce moyen de transport deviendra vraiment industriel. Il est donc bon de ne pas rester en retard et de moderniser l'infrastructure. Il convient d'ajouter en outre que les grands aéroports, ceux d'Oran, d'Alger et de Bône, sont à la charge de la métropole. Les dépenses qui figurent au plan visent uniquement les dépenses des aérodromes régionaux, c'est-à-dire des aérodromes de certains trafics commerciaux réguliers, de déroutement et autres trafics secondaires.

Enfin, les télécommunications figurent dans les propositions qui vous sont faites, pour dix milliards. Ce sont certainement des dépenses d'investissement, mais elles ont au moins l'avantage d'être rentables, en Algérie comme en France, dans les conditions suivantes:

Les P. T. T., en général, et les télécommunications, en particulier, constituent un placement certain. On manque de téléphones, on manque de télégraphes; la poste, en France tout au moins, rapporte pas mal d'argent. Par conséquent, le développement de ces activités ne peut pas nuire à l'équilibre des budgets futurs. Du point de vue industriel, c'est une dépense tout à fait justifiable.

En Algérie, on a installé de grands câbles souterrains de Casablanca à Tunis. Le problème est d'utiliser ces câbles au maximum en développant les communications téléphoniques qui les désservent. Cette dépense est donc, à mon sens, extrêmement justifiée.

Enfin, on est en train d'établir des faisceaux hertziens, qui constituent une méthode très moderne de développement des télécommunications, et probablement, dans l'avenir, moins coûteuse que l'installation de câbles souterrains.

Je vais maintenant examiner les dépenses extrêmement lourdes — pour les raisons que je vous ai données tout à l'heure — d'équipement social. En ce qui concerne la santé, le premier plan a permis de passer, au point de vue hospitalier, de 14.300 lits à 24.300. Le but que se propose le deuxième plan est une augmentation à peu près égale. D'assez graves difficultés ne seront pas résolues pour autant, notamment le traitement des tuberculeux et celui des maladies mentales qui, vous le savez, augmentent en nombre dans tous les pays du monde et constituent de très graves charges pour les budgets locaux.

Toutefois, on peut dire qu'actuellement, et malgré la pauvreté des populations et la difficulté de se nourrir avec les ressources locales, la santé générale paraît assez satisfaisante. La mortalité, en particulier, est actuellement d'environ 190 pour 10.000, ce qui ne constitue pas une mortalité élevée.

Enfin, je voudrais aborder le problème que vous connaissez bien, puisqu'il a fait l'objet devant votre Assemblée d'un débat au cours de deux séances au début de l'année: celui de l'enseignement. Vous connaissez la gravité du problème. Sur 2 millions 200.000 enfants d'âge scolaire — de six à treize ans — 400.000 seulement vont en classe.

Actuellement, l'administration propose d'appliquer le plan de vingt ans institué par le décret du 27 novembre 1944, tendant à scolariser un million d'enfants en vingt ans. Vous savez que, au cours d'un débat qui a eu lieu ici même au début de l'année, on s'est ému de la lenteur de développement de ce plan, étant donné qu'actuellement, le nombre d'enfants non scolarisés, loin d'être en régression, augmente.

Vous vous rappelez les chiffres dont on avait fait état dans la proposition de M. Begarra et dans le rapport de Mme Malroux. On avait parlé de 1.135.000 enfants non scolarisés en 1944, c'est-à-dire au début de l'application du plan, et de 1.700.000 enfants actuellement, c'est-à-dire après quelques années d'application du plan.

M. Vignes. Puis-je vous poser une question, mon cher collègue ?

M. le rapporteur. Je vous en prie.

M. Vignes. Dans le nombre des enfants scolarisés, faites-vous intervenir celui des élèves des écoles coraniques ?

M. le rapporteur. Je le suppose. Je ne peux pas vous en donner l'assurance absolue, citant seulement les chiffres qui ont été publiés, mais je crois que l'on a fait état de tous les enfants scolarisables.

M. Georges Oudard. Bien entendu!

M. le rapporteur. C'est naturellement un très grand problème qui se pose actuellement. Nous nous rendons bien compte que l'application du plan prévu est insuffisante, puisque le nombre d'enfants non scolarisés augmente, et que cette situation ne peut pas se prolonger. Dans sa proposition, M. Begarra avait

suggéré que la métropole contribuât pour 5 milliards supplémentaires par an, à la scolarisation en Algérie. Votre Assemblée avait été d'un avis un peu différent puisqu'elle avait conclu à une scolarisation totale dans un délai qui n'était pas absolument fixé. Elle demandait toutefois que le point d'équilibre fût atteint en cinq années, c'est-à-dire que dans cinq ans au plus le nombre d'enfants non scolarisés cesse d'augmenter et, naturellement, commence à décroître.

Si l'on fait un rapide calcul on se rend compte que dans la proposition du gouverneur général il s'agit d'une dépense, en quatre ans, de 13 milliards pour obtenir qu'en application du plan 600 classes soient ouvertes en 1953, 600 en 1954, 600 en 1955 et 800 en 1956, soit, en tout, 2.600 classes.

Pour atteindre le point d'équilibre il est évident qu'il faut, en cinq ans, scolariser l'excédent de naissances, soit 240.000. En divisant ce chiffre par 50, si l'on admet que chaque classe comprendra cinquante élèves — ce qui constitue évidemment un maximum, mais c'est malheureusement le chiffre sur lequel on est amené à se baser actuellement — on obtient le chiffre de 4.800 classes. Par conséquent on peut prévoir une dépense d'un peu plus de 26 milliards en cinq ans, c'est-à-dire d'environ 21 milliards en quatre ans.

Or, M. Begarra propose 20 milliards et nous avons vu dans l'exposé que vous a fait de sa proposition M. Jacobson, que, compte tenu des dépenses de la métropole, suivant les prévisions du Gouvernement, la proposition d'augmentation de M. Begarra se traduisait par une augmentation de 9 milliards. Si j'ajoute ces 9 milliards aux 13 milliards que le gouvernement général propose pour l'exécution du plan de 1944, j'arrive à la somme de 22 milliards, par conséquent très près du chiffre de 21 milliards dont je viens de faire état. Ceci revient à dire que la proposition de M. Begarra et celle que votre Assemblée avait adoptée, tendant à chercher le point d'équilibre de la scolarisation dans quatre ans, aboutissent à peu près à la même dépense qui fait l'objet de notre texte.

Il est évident que la solution qui précède est extrêmement faible par rapport aux nécessités mais il faut penser que si l'on suggère de scolariser la totalité des enfants en âge de l'être d'ici l'année 1965 en faisant état d'une augmentation des naissances de 120.000 par an — alors que ce chiffre est tout à fait dépassé actuellement — il faudrait prévoir une dépense annuelle de l'ordre de 66 milliards qui dépasse naturellement complètement les possibilités actuelles.

Par conséquent je crois que la décision que vous avez prise au début de cette année était sage et nous sommes heureux de voir qu'elle correspond à peu près aux conclusions auxquelles nous aboutissons nous-mêmes.

Enfin je dirai quelques mots sur l'urbanisme et sur l'habitat chiffrés pour 36 milliards dans nos propositions. Sur cette somme 13 milliards sont prévus pour les adductions d'eau extrêmement importantes, notamment dans les petites agglomérations et dans les douars, et 22 milliards pour la construction d'habitations, — 22 milliards qui ont été augmentés de 600 millions à la demande de l'Assemblée algérienne.

Telle est la situation de l'Algérie. Etant donné ses besoins d'enseignement, d'alimentation, et sa démographie extraordinaire, la métropole doit, en toute nécessité, lui venir en aide. Le budget algérien, en excédent ces dernières années, se trouve malheureusement de plus en plus gêné précisément en raison du développement des investissements qui, non pas seulement par leurs dépenses directes mais surtout par les dépenses annuelles qu'ils occasionnent, surchargent le budget et tarissent les excédents budgétaires.

Il n'y a donc guère que la métropole qui puisse venir au secours de l'Algérie. Ce pays est extrêmement voisin de la France, les Algériens sont citoyens français et peuvent se rendre d'ailleurs librement en France et, dans ces conditions, l'obligation où se trouve la métropole de participer à ses dépenses sociales est absolue. Je vous demande donc de vouloir bien souscrire aux propositions qui vous sont soumises. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Boisdon.

M. Boisdon. Mes chers collègues, après le rapport si détaillé et si consciencieux de notre collègue M. Fleury je serai très bref, mais permettez-moi de dire que nous venons d'assister à trois débats qui honorent grandement cette Assemblée. Je veux parler de la discussion sur la proposition de M. Dusseaulx, relative aux directives que le plan devra adopter et suivre, de la discussion de M. Jacobson sur la loi-programme concernant les territoires d'outre-mer, et enfin de la proposition relative à l'Algérie.

En écoutant avec attention les précédentes interventions il m'a semblé que ces trois débats n'en faisaient qu'un seul tant les orateurs paraissaient d'accord sur les directives à adopter et mûs par les mêmes préoccupations. Ces préoccupations, je vais essayer de les exprimer en quelques mots.

D'abord, il faut chasser le somptuaire pour ne rien refuser à l'essentiel. Les gratte-ciel de Dakar, d'Alger, de Casablanca sont très beaux, mais pèsent lourdement sur les populations, et notamment sur les populations paysannes. Proscrivons les gratte-ciel pour essayer d'augmenter les simples cases, quelque forme qu'on leur donne, à condition qu'elles soient saines. Il faut se méfier non seulement des gratte-ciel, c'est-à-dire des pyramides architecturales, mais plus encore peut-être des pyramides de fonctionnaires, particulièrement redoutables, car elles peuvent mettre des budgets de fédérations en déficit.

Dans *Le Monde*, hier, je lisais un article sur l'équilibre budgétaire de l'Afrique équatoriale française et je voyais que le Gouvernement ayant fait des propositions de nouveaux impôts, le président du Grand conseil s'était insurgé et avait proposé, tout au moins laissé envisager, une solution radicale: la suppression de la Fédération. Pourquoi non ? Le Togo et le Cameroun ne font pas partie de la fédération d'Afrique équatoriale ou d'Afrique occidentale et il ne nous revient pas qu'ils soient plus mal administrés.

J'avoue que ces pyramides de fonctionnaires m'inquiètent, et ce n'est pas mon seul avis personnel que j'exprime ici: à la sous-commission du plan que j'ai eu l'honneur de présider, j'ai à plusieurs reprises entendu formuler cette même critique, ce même vœu d'allégement.

Bien entendu, je ne prends pas ici parti contre les fonctionnaires; il en faut et beaucoup, mais surtout à l'échelon qui permet de maintenir avec les populations ces contacts intimes, étroits, sans lesquels aucune action n'est possible.

Parlons un peu « technique ». J'ai pour cette machine — le tracteur — le plus profond respect; tracteur et bull-dozer peuvent rendre et ont rendu de grands services; ils en rendent encore, mais ils peuvent aussi être utilisés sans discernement, rendre autre chose que des services ! C'est ainsi que dans le Sud oranais précédemment évoqué — plus exactement dans le Sud marocain — fut créé, il y a trois ans, un secteur d'amélioration rurale doté d'un gros tracteur; on laboura la vallée du Guir qui donne, dans les bonnes années, des récoltes appréciables. Le résultat fut désastreux. (*Sourires.*) Par ce labourage en profondeur, on avait retiré les couches salées du sous-sol, et il n'y eut pas de récoltes !

Utilisons le tracteur à bon escient, sans négliger le simple brabant, voire la modeste charrue indigène. Et si l'on avait envisagé ce problème plus tôt, notamment en Algérie, peut-être ceux évoqués tout à l'heure et sur lesquels je me pencherai dans un instant, se poseraient-ils avec moins d'acuité.

Sans revenir sur les débats passés, je rappellerai à notre collègue et ami M. Dusseaulx, que la sous-commission du plan à laquelle j'ai participé s'est très exactement inspirée des pensées qu'il exprime dans son rapport:

« Aux termes de ce rapport — dit-il — résumant les travaux de la sous-commission du niveau de vie, il ressort qu'il est dangereux de laisser se creuser davantage le fossé entre les populations urbaines et les populations rurales des territoires d'outre-mer. La meilleure façon d'atteindre les objectifs de productivité envisagés par le nouveau plan quadriennal, est d'agir sur et en faveur des éléments productifs fondamentaux de ces pays, c'est-à-dire les populations rurales... — C'est ce que vous disiez en nous indiquant le nombre des employés agricoles en Algérie. — Il y a là un impératif économique, en même temps qu'un impératif humain; c'est aussi une juste compensation; le premier plan ayant profité surtout aux citadins, il paraît équitable que les bénéfices du nouveau plan aillent d'abord et pour leur plus grande partie, aux ruraux. La ligne de conduite des responsables de l'édification et de l'exécution du plan s'impose alors d'elle-même: tendre toujours davantage, et dans tous les domaines, à l'amélioration du niveau de vie des populations autochtones rurales, à l'harmonisation de tous les éléments constitutifs de la société d'outre-mer. »

C'est à peu près dans les mêmes termes que s'exprimait l'autre jour M. le ministre d'Etat qui nous a fait l'honneur de venir dans cette enceinte.

Revenons à l'Algérie. Vous demandez 140 milliards de francs, soit 35 milliards par an, à la métropole. Je vous trouve, pour ma part, bien modestes. (*Sourires.*) Vous lui demanderiez 200 milliards que je ne m'insurgerais pas! Et pourquoi ? Tout simplement parce que la métropole a assumé, vis-à-vis de l'Algérie, des responsabilités particulières. Quand on fait venir des enfants au monde, il faut les nourrir. (*Sourires.*) Or, les chiffres concernant la rapidité de l'augmentation de la population me troublent profondément. Ils sont exacts et, en conséquence, l'Algérie qui disposait il y a quelque cinquante ans de 5 quintaux de blé par habitant, n'en peut, aujourd'hui, qu'à peine fournir deux. La

France, me direz-vous, n'est pas responsable de cet accroissement démographique. Mais croyez-vous que dans le passé nous ayons toujours mené la politique sage qui eût prévu cette ascension rapide ?

Vous avez dit, tout à l'heure: « Pas un sou pour la vigne! » Très bien. Nous nous réjouissons tous que certains errements soient maintenant abandonnés. Les provinces de la République doivent être complémentaires; alors que nous avons en France la Bourgogne, le Bordelais, la Champagne, sans parler de cet inépuisable Hérault, était-il nécessaire de couvrir de vignes, je ne dis pas les terroirs donnant un vin excellent — j'aime les vins d'Algérie, j'ai encore sur les lèvres le goût de certain muscat dont je conserve un souvenir ému (*Sourires*) — mais tant de grandes plaines faciles à labourer et à planter en blé ? Je me demande si nous n'avons pas accordé à des gens qui, évidemment gagnaient beaucoup d'argent et en faisaient rentrer en Algérie — je le reconnais — trop de crédits qui, peut-être, auraient pu favoriser l'action des modestes charrues paysannes. Voilà le point sur lequel on peut critiquer le passé économique de l'Algérie. Si vous me parlez de développer au maximum agrumes, riz, coton, tabac, je suis d'accord avec vous; mais s'il s'agit de continuer à développer la viticulture dans un pays où les huit dixièmes de la population ne boivent pas de vin, je le dis hautement: il faut s'arrêter net.

J'ajoute que je serais d'autant plus partisan d'accorder ces 200 milliards de francs que l'agriculture n'est pas le seul remède à cette crise que l'explosion démographique algérienne a fait naître; il y a encore l'artisanat à aider, les industries minières, les industries secondaires.

Enfin, votre énumération me paraît avoir négligé le tourisme.

M. Jacques Raphaël-Leygues. Très bien !

M. Boisdon. Je crois que l'Algérie n'utilise pas au maximum ses ressources touristiques. Avant la guerre, la Compagnie transatlantique avait fait un énorme effort dont je ne sais s'il fut poursuivi, mais j'ai vu près de Timgad un magnifique hôtel en train de se détériorer faute d'être exploité; ce ne sont pourtant pas les visiteurs qui manquent à Timgad! De même sur la magnifique côte de Bougie à Tabarka pourrait être créée une riviera qui n'aurait rien à envier aux alentours de Nice.

M. Jacques Raphaël-Leygues. Très bien!

M. Boisdon. A-t-on fait et fait-on les efforts maxima dans ce sens ? Je n'en suis pas très sûr.

Il en va de même, et la question est plus grave encore, pour l'enseignement. Il est impossible de laisser se perpétuer la situation actuelle.

Par conséquent, les crédits que vous demandez, vous seraient, si j'en étais le maître, accordés et au delà! Mais à une condition expresse, c'est que vous en surveilliez l'emploi, car si la métropole avance des fonds, elle a le droit d'en contrôler l'usage. Si notre collègue M. Castex était présent, il pourrait rappeler certaine construction que nous vîmes à Nemours et qui provoqua son irritation (*Sourires*), mais je vois qu'elle est connue de certains d'entre vous... Il y a pire: en me promenant dans les montagnes de Kabylie, j'ai entendu le petit discours suivant que son auteur reconnaîtra peut-être: « Si l'on pouvait donner à ces villages un maître ou une maîtresse d'école — mieux: un ménage d'instituteurs — les villageois mêmes contruiraient immédiatement l'école sans aucune aide budgétaire. Malheureusement, il y a les architectes! race terrible que je crois en grande partie responsable du fait qu'on ne parvient pas à résoudre, dans la métropole, le problème du logement !... (*Sourires.*)

M. Raymond Barbé. La guerre d'Indochine n'y serait-elle pas pour quelque chose ?

M. Boisdon. ... Ce sont eux qui prétendent ériger en Algérie des palais scolaires... » On m'a parlé, en effet, d'un palais scolaire, près d'Alger, qui aurait coûté 60 millions de francs. Si l'on veut satisfaire de telles ambitions, on n'arrivera jamais à scolariser les enfants. Bien plus: si l'on appliquait en France métropolitaine les mêmes méthodes, on n'y parviendrait pas non plus.

Un homme qui connaît bien l'Afrique noire, me disait: « Ce que je désirerais, ce ne sont pas des palais scolaires, ce sont à peine des cases; on peut très bien faire l'école sous le baobab ». (*Sourires.*) Il n'y a malheureusement pas de baobab en Algérie, mais on pourrait très bien ouvrir des classes sous les chênes-lièges...

J'exagère un peu, pour faire mieux comprendre ce désir, ce besoin d'un enseignement simplifié, d'abord dans la langue du pays arabe ou berbère, puis en français, langue véhiculaire. Je voudrait que l'on eût des maîtres qui, peut-être, ne seraient pas titulaires de tous les diplômes requis, mais qui connaîtraient les deux langues des pays où on les enverrait et qui donneraient les notions essentielles à ces enfants; c'est, à mon sens, la seule façon de résoudre le problème.

Bien entendu, nous pourrons faire mieux dans l'avenir, lorsque l'économie algérienne ou sud-algérienne se sera développée; mais il s'agit de l'immédiat; là, il faut prohiber le somptuaire et simplifier au profit de la rapidité de réalisation. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Un dernier mot, mais là je serai très discret, car je ne veux pas réveiller un vieux débat.

Tout à l'heure, je vous ai demandé si l'on construisait le barrage de Djorf Dorba; cette question vous a surpris. Ce barrage doit, je crois, être envisagé dans les travaux à entreprendre pour Zoia n° 1 dont la création a soulevé en Algérie bien des objections peu justifiées.

Il ne faudrait pas que l'Algérie fît preuve d'un particularisme excessif et empêchât l'industrialisation de régions qui lui profiterait d'abord.

L'Algérie n'est pas seule d'ailleurs à faire du particularisme! Il faut essayer, dans l'intérêt d'abord des populations et dans l'intérêt de l'Algérie elle-même, de surmonter tous ces cloisonnements bureaucratiques dont un personnage considérable, qui s'occupe de ces problèmes et que certains d'entre vous connaissent, disait devant moi il y a quelques jours: « Oh! la croûte administrative sera plus difficile à percer que le reg saharien! » Je le crois en effet. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Bidet.

M. André Bidet. Je voudrais, à la suite de l'intervention de notre collègue M. Boisdon, présenter quelques observations, car il faut voir très clair dans ce grave problème de l'instruction et de l'éducation; il est indispensable d'en connaître tous les aspects pour ne pas risquer, avec les meilleures intentions, de heurter la population algérienne.

Je suis un très vieil homme de l'Afrique du Nord: j'y ai vécu beaucoup d'expériences, j'y ai entendu tenir bien des langages, et j'ai pu vérifier certaines réalisations. J'ai connu l'époque où certains tenants du colonat déclaraient: « Il ne faut pas instruire les indigènes! » Je possède même une brochure, qui doit dater de 1903, intitulée: *Comment la France perdra ses colonies ?* L'auteur de cette brochure estimait qu'instruire les indigènes — j'emploie le mot sans aucun sens péjoratif, bien entendu — c'était en faire fatalement des ennemis de la France. Je pense très exactement le contraire et je l'ai toujours pensé: lorsqu'on met dans l'esprit et dans le cœur des hommes la communauté de langue, on y met aussi une communauté spirituelle et sentimentale.

Aujourd'hui, les temps ont heureusement changé, les esprits ont évolué, peut-être pas partout, mais l'on reconnaît la nécessité d'instruire l'autochtone pour réaliser vraiment une œuvre humaine, profonde et durable. Il faut saluer ce nouvel état d'esprit, et envisager les réalisations où il s'exprimera.

Sur le problème de l'école, M. Boisdon a raison; il faut des écoles. Il en faut beaucoup, beaucoup plus, hélas! que l'Algérie et la métropole réunies n'ont de moyens financiers d'en construire. « Pas d'écoles somptuaires! » disons-nous. Oui, c'est une vérité profonde; mais prenons-y bien garde: lorsque l'on a pensé à construire des écoles sur un type assez bon marché, les autochtones ont dit: « On nous offre tout simplement des écoles-gourbis! ». Ils y ont vu une façon de les traiter un peu en mineurs, sinon en parias. Toute une campagne, mon cher président Boisdon, a été menée sur ce thème.

M. Boisdon. Sans doute, mais il ne faut pas se laisser arrêter par la calomnie !

M. André Bidet. Je crois que les Algériens se sont profondément trompés et mépris sur nos intentions; ils n'ont pas eu le sens véritable de leur intérêt qui est, à mon avis, de disposer le plus rapidement possible du nombre maximum d'établissements scolaires. Il faut donc rester, là aussi, dans la mesure: que les établissements ne soient pas d'une magnificence outrancière et telle qu'elle raréfie la construction, mais que tout de même ils présentent un minimum de confort et puissent, en tout cas, soutenir la comparaison avec les établissements qui sont mis à la disposition de tous — je parle des écoles que l'on peut construire dans les centres les plus reculés.

Sur les méthodes, laissez-moi, en ancien pédagogue, rendre hommage au corps enseignant, car elles sont maintenant parfaitement au point et l'on a trouvé des procédés pédagogiques

susceptibles de distribuer très vite un enseignement d'une incontestable qualité.

Quant aux maîtres, ils posent un problème de financement et de recrutement. Il faut encore faire venir des éducateurs de la métropole; mais il est indispensable d'utiliser tous ceux que l'on peut trouver sur place sans pour cela sombrer dans la médiocrité; même pour enseigner l'A. B. C. D. il faut avoir des maîtres qui voient plus loin que l'enseignement qu'ils distribuent. Nous devons donner aux populations la certitude que nous avons le souci de les traiter absolument comme la population française.

J'arrive de Tunisie où bon nombre de mes amis ont été frappés d'avoir lu dans des journaux français que maintenant, à Paris, on était arrivé à utiliser cette méthode déplorable des classes de mi-temps comme on le fait depuis trop longtemps en Tunisie. Cela les a éclairés; ils disent maintenant; « Il est évident que si la France en est réduite là, il est compréhensible qu'elle ne puisse peut-être pas faire davantage chez nous! ».

Vous voyez que toujours c'est la comparaison qui joue: elle devra donc montrer que la France agit au maximum de ses possibilités !

Voilà la politique qui me paraît être valable.

Problème de la scolarisation. Je crois que nous le connaîtrons encore bien longtemps, car il y a derrière cette question celle de l'accroissement de la population algérienne; c'est tout le problème de la démographie qui se pose. Mais il est essentiel que le maximum soit fait avec intelligence et sensibilité, et que, dans les édifications, les Algériens puissent trouver la démonstration de cette volonté française de traiter les populations algériennes avec un sentiment de justice, d'égalité et de fraternité. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. La parole est à M. Boisdon.

M. Boisdon. Je voudrais répondre en deux mots à monsieur Bidet, bien que je n'aie même pas à le faire puisque nous sommes d'accord. Mais il ne faut pas que le moindre soupçon puisse rester, je ne dis pas dans l'esprit de mon ami Bidet...

M. André Bidet. Oh, nullement, croyez-le bien!

M. Boisdon. ...mais de ceux qui auraient pu nous entendre. Je ne parle pas du tout d' « enseignement au rabais »; il ne s'agit pas de cela le moins du monde. Si nous pouvions, demain, installer en Algérie exactement le même système qu'en France, il le faudrait faire; mais nous nous trouvons devant des impossibilités financières: il faut essayer de les résoudre. Donc, simplicité des locaux et de l'enseignement.

Quant à la qualité des maîtres, je suis, sur ce point là, cent fois d'accord avec M. Bidet car, si j'accepte bien qu'on fasse l'école dans une case ou même en plein air sous un palmier, je n'accepterai pas qu'on la fasse faire par un individu qui n'en soit ni moralement digne, ni intellectuellement capable. Il s'adresse à des esprits d'enfants, c'est-à-dire à des esprits fragiles qu'il faut manier avec délicatesse. Sur ce point, Bidet et moi sommes entièrement d'accord.

M. le président. La parole est à Mme Malroux.

Mme Malroux. Mesdames, messieurs, j'ai quelques scrupules à prendre la parole dans la discussion sur le plan de modernisation et d'équipement de l'Algérie, car je connais malheureusement trop peu ces départements.

Je serais peut-être plus à l'aise pour la seconde partie de mon intervention sur la scolarisation, question que j'ai le souvenir d'avoir traitée il n'y a pas très longtemps dans cette Assemblée.

M. Bégarra, élu d'Algérie, devant s'absenter aujourd'hui, m'a demandé de le remplacer. Il avait, au nom du groupe socialiste, des observations à présenter sur le rapport de M. Fleury qui ne diminuent en rien les conclusions que nous adoptons volontiers, mais tendent à renforcer celles-ci.

Ces observations sont de deux ordres: d'une part elles concernent le premier plan quadriennal de modernisation et d'équipement et, d'autre part, la scolarisation en Algérie, qui devrait être réalisée par le second plan quadriennal.

Dans un de ses considérants, la proposition de M. Jacobson, président de la commission du plan, reprise par M. Fleury dans son rapport, constate que l'exécution du premier plan quadriennal de modernisation et d'équipement de l'Algérie a permis d'atteindre, dans une mesure relativement satisfaisante, les objectifs antérieurement fixés.

Il est exact que le premier plan quadriennal a permis de faire, en Algérie, de grands progrès sur le plan économique et social. Mais il ne servirait à rien de se dissimuler les imperfections de ce plan. Sur un point, tout au moins, nous connaissons un échec regrettable du plan d'industrialisation, et il est certainement indiqué d'en rechercher les causes et d'en tirer les leçons pour l'avenir. Il s'agit de la Manufacture Nord-Africaine de faïences de la Sénia, à Oran. Rappelons brièvement l'historique de cette affaire.

Une faïencerie métropolitaine avait pris l'initiative de créer une société en juin 1946, en vue d'établir une filiale dans le département d'Oran au titre du plan d'industrialisation de l'Algérie. Commencés en juillet 1947, les travaux de construction de l'usine furent activement poussés et, vingt mois après, l'usine, équipée des appareils les plus modernes, pouvait commencer à fonctionner. C'est ainsi qu'est née la Manufacture Nord-Africaine de faïences de la Sénia, dont les initiales, la M. N. A. F., sont devenues très rapidement familières aux Oranais. Dans le cadre de la convention d'agrément au plan d'industrialisation, il était prévu que la M. N. A. F. bénéficierait de la garantie de l'Algérie à un emprunt à contracter au crédit national, pour une somme équivalente à quatre fois le capital social de la société. Initialement de 22 millions 500.000 francs, ce capital social a été porté à 50 millions, et l'emprunt au Crédit national s'est élevé à 200 millions de francs. Au total, 250 millions, au taux de 1947-1949, ont donc été investis dans cette usine.

Mise en marche en mai 1949, la M. N. A. F. a été inaugurée par le Président de la République quelques jours plus tard et a très vite atteint et même dépassé une production mensuelle de 100 tonnes.

Or, en avril 1950, l'usine était obligée de fermer ses portes par suite de la cessation de fourniture d'énergie électrique en raison des retards de payements que l'E. G. A. n'a plus voulu accepter.

Quelles sont les raisons de la fermeture de la faïencerie de la Senia ? Il se peut qu'on ait relevé des fautes de gestion, qu'au départ les prix aient été mal calculés. Un assainissement financier s'imposait peut-être, mais il est difficile d'admettre la disparition d'une usine qui rendait de grands services à l'Algérie.

Comme éléments de cet échec d'industrialisation, nous retenons les causes suivantes : charges financières trop lourdes pour cette entreprise; taux d'amortissement trop élevés; prix trop élevé de l'énergie électrique, 7,45 francs le kilowatt en Algérie, alors que le prix moyen était de 4,52 francs en France à la même époque.

Mais, à ces raisons économiques et financières, s'en ajoutèrent d'autres, moins acceptables.

En réalité, la M. N. A. F. a succombé devant la concurrence déloyale pratiquée par certains groupes faïenciers de la métropole, qui tenaient à maintenir intact le marché de l'Algérie pour leurs produits. Jusqu'en 1949, l'Algérie avait servi d'exutoire aux produits invendables en France. Au moment de la mise en marche de la M. N. A. F., certains groupes faïenciers de la métropole ont provoqué sur le marché algérien un véritable *dumping*.

En juin 1949, les assiettes métropolitaines rendues port algérien revenaient à environ 40 francs (prix de vente au détaillant, 65 francs). La M. N. A. F. vendait entre 38 et 48 francs. En décembre 1949, le prix tombait à 28 francs. En février 1950, il tombait à 20 francs.

En mai 1950, 75.000 assiettes sont livrées à un grossiste d'Oran à 10 francs la pièce. Elles sont revendues à un demi-grossiste à 20 francs sans que les caisses aient été ouvertes. Il est à noter que le prix de détail n'est jamais descendu en dessous de 35 à 40 francs. Les grossistes algériens, qui trouvaient leur bénéfice dans cette concurrence sans pitié, ont aidé évidemment à la chute de la M. N. A. F.

La disparition de cette industrie est regrettable pour plusieurs raisons. Au point de vue main-d'œuvre, plus de 300 ouvriers avaient été formés et donnaient satisfaction au bout de quelques mois. La formation de cette main-d'œuvre a été assez onéreuse et, aujourd'hui, elle est dispersée et reversée dans les autres industries. Du point de vue social, c'est donc une perte pour l'Algérie. Du point de vue économique, l'Algérie est privée d'une production très intéressante, qui a fait grand défaut pendant la période 1942-1944 où l'Algérie était coupée de la métropole. Cette affaire a été mise en liquidation judiciaire et tout le matériel et l'outillage ont été vendus au détail et dispersés sans aucun profit pour l'économie algérienne. Du point de vue financier, la chute de cette faïencerie entraîne la perte de plusieurs dizaines de millions pour le budget algérien. Pendant plusieurs mois, un accord a été recherché avec les différents groupes faïenciers de la métropole, en vue de reprendre cette production après un assainissement financier, en recherchant un pourcentage équitable au marché algérien. En 1949, le marché pouvait absorber 2.500 tonnes de faïence par an, alors que la production maximum de la faïencerie de la Sénia était de 1.500 tonnes. Aucun accord n'a pu être réalisé entre cette jeune industrie algérienne et les maisons métropo-

litaines plus solidement organisées. Il y a là une leçon à tirer pour l'avenir. L'Algérie et la métropole étant placées sous le régime de l'union douanière, les industries naissant en Algérie se trouvent sans aucune protection au moment où elles se développent au milieu de difficultés de toutes sortes et, en particulier, de grosses difficultés financières. Si une entente n'était pas possible entre l'Algérie et la métropole pour protéger cette jeune industrie, on aurait des raisons de craindre de très grosses difficultés pour l'avenir, en ce qui concerne les rapports entre ces deux pays. Il y a là non seulement un problème économique à résoudre, mais également un problème politique dont l'importance ne saurait échapper à l'Assemblée de l'Union française.

En ce qui concerne la scolarisation, il est certain que la métropole rencontre actuellement de grosses difficultés financières, en raison de la situation internationale dans laquelle elle se trouve placée — guerre d'Indochine, organisation de la défense dans le cadre du pacte Atlantique, etc. Nos ministres des finances et du budget rencontrent les plus grands obstacles pour assurer l'équilibre du budget, et il est évident qu'il ne sera pas facile de faire comprendre à ces responsables des finances françaises la nécessité d'accorder à l'Algérie une aide financière importante. Nous ne méconnaissons pas ces difficultés, mais il est des arguments que nous ne pouvons pas accepter, en matière de scolarisation notamment.

Dans le rapport général sur le deuxième plan quadriennal de scolarisation de l'Algérie, préparé par l'administration algérienne, nous relevons les appréciations suivantes qui me paraissent contraires à la vérité : « ...l'expression des besoins à l'état pur a quelque chose d'un peu théorique, qui ne correspond pas exactement, dit-on, aux réalités sociales du moment... »

« Ce sentiment est confirmé par les résultats d'une double enquête menée par les autorités administratives et les autorités académiques pour recenser les enfants d'âge scolaire des deux sexes formant un groupe d'au moins cinquante enfants et habitant dans un rayon ne dépassant pas quatre kilomètres. Les besoins qui se dégagent de cette enquête, dont les résultats ne sont pas entièrement dépouillés, ne paraissent pas devoir dépasser ceux que les auteurs du plan de scolarisation de 1944 avaient prévus ».

Si nous interprétons exactement ces déclarations, nous sommes amenés à penser qu'il suffit de s'en tenir à l'exécution du plan de scolarisation prévu en 1944 pour donner satisfaction aux populations algériennes.

Nous pensons que cette affirmation est contraire à la réalité présente. Un très large débat sur cette question s'est déroulé au sein de notre Assemblée. Nous avons donné les raisons pour lesquelles ce plan de scolarisation de 1944 était dépassé et ne répondait plus aux nécessités actuelles. Nous les rappelons brièvement : le plan de scolarisation de 1944 se donnait pour but de recueillir un million d'élèves en vingt ans, alors que l'on comptait déjà 1.145.000 enfants non scolarisés, et ce plan ne tenait aucun compte de l'accroissement annuel de la population infantile qui est de 241.000 en 1952. Si bien qu'après huit ans d'exécution du plan, après avoir scolarisé plus de 150.000 enfants nouveaux, le nombre d'enfants non scolarisés s'élève en 1951 à 1.700.000. A l'heure actuelle 400.000 enfants seulement sont scolarisés sur un total de plus de 2 millions; le pourcentage est à peine de 20 p. 100.

A qui fera-t-on croire que l'on peut donner satisfaction aux populations algériennes à la cadence actuelle prévue par le plan de 1944, qui est de 600 classes par an jusqu'en 1955, alors que ces créations sont insuffisantes pour recevoir l'excédent annuel de la population enfantine ?

Le 20 janvier 1953, l'Assemblée de l'Union française avait adopté un rapport portant sur la scolarisation en Algérie et en particulier la disposition suivante : « L'Assemblée invite le Gouvernement... à établir un nouveau plan de scolarisation renouvelable tous les cinq ans au maximum, s'intégrant dans le plan de scolarisation totale et tenant compte du nombre actuel d'enfants non scolarisés ainsi que de l'accroissement annuel de la population enfantine (le premier plan quinquennal devra être conçu de manière à atteindre un point d'équilibre où les constructions scolaires seront suffisantes pour résorber l'excédent annuel de la population enfantine, point d'équilibre à partir duquel le nombre d'enfants restant à scolariser doit diminuer d'année en année) et également du nombre d'instituteurs.

Si le rythme du plan de 1944 n'était pas accéléré ainsi que le laisse entendre le rapport général sur le deuxième plan quadriennal de modernisation et d'équipement de l'Algérie, le point d'équilibre que nous devons nous efforcer de rechercher entre les créations scolaires et les besoins, sera loin d'être atteint par ce plan et au terme de ce dernier, nous constaterons avec amertume un nouveau retard plus considérable que celui de 1953. Aussi, approuvons-nous la demande de crédits supplémentaires contenue dans la proposition qui nous est présentée, augmentation qui intéresse particulièrement l'effort accru de scolarisation à exercer en Algérie de toute urgence et cela non seulement dans l'intérêt culturel et social de l'Algérie, mais aussi dans son intérêt économique, une main-d'œuvre qualifiée ne pouvant être formée qu'avec des jeunes gens ayant reçu un minimum d'instruction.

Nous conclurons donc ces observations en rappelant l'urgente nécessité d'industrialiser l'Algérie d'une manière aussi large que possible en vue de procurer des ressources aux populations dont le niveau actuel est très bas et dont le nombre augmente considérablement chaque année. Il importe aussi d'activer l'effort de scolarisation malgré l'augmentation des prêts de fonctionnement qu'entraîne cet effort social. On n'a pas le droit de laisser plus longtemps les enfants d'Algérie dans l'ignorance. A cet égard, la métropole doit se faire un devoir d'aider les trois départements algériens, prolongement de la France, à s'élever économiquement et socialement. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. Quelqu'un demande-t-il encore la parole dans la discussion générale?...

M. le rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Mes chers collègues, je voudrais répondre en quelques mots aux interventions qui viennent de se produire. En ce qui concerne les remarques de M. le président Boisdon, je ne reprendrai pas le détail de tout ce qu'il a dit car nous sommes d'accord sur l'ensemble. Je voudrais simplement faire une remarque au sujet du tourisme. Naturellement, nous n'avons pas pu, dans notre exposé oral, faire allusion à tous les points du plan. La contribution de 140 milliards demandée à la métropole est destinée à faire partie de l'ensemble des investissements qui se monte à 303 milliards, le reste étant fourni par différentes contributions algériennes, contributions privées, contributions de banques, etc. Le plan lui-même, dans son ensemble, représente une dépense d'investissement de 303 milliards et la contribution demandée à la métropole est de 140 milliards. Dans ce total de 303 milliards, les dépenses pour le tourisme se montent, dans la proposition de l'administration algérienne, à 2.333 millions. L'Assemblée algérienne a demandé que ce chiffre soit augmenté de 1 milliard. D'autre part, il y a lieu de penser que les dépenses routières prévues dans l'Aurès — j'ai eu l'occasion d'en parler tout à l'heure — et dans les Kabylies visent en partie un but touristique.

Par conséquent, nous nous trouvons en présence d'un ensemble de dépenses visant les routes et, en plus, 3 milliards 233 millions.

En ce qui concerne les remarques sur la scolarisation, je voudrais simplement dire, et en particulier au sujet des propositions du groupe socialiste, que la commission du plan s'est ralliée aux propositions du groupe socialiste dans leur première partie. Les propositions du groupe socialiste développées devant notre Assemblée au mois de janvier visaient un certain nombre d'échelons, dont le premier tendait à atteindre un point d'équilibre en cinq ans; or, il se trouve que les dépenses que nous avions prévu d'effectuer en quatre ans permettraient de l'atteindre si elles se poursuivaient la cinquième année.

Enfin, je voudrais dire un mot de la question d'industrialisation à laquelle Mme Malroux vient de faire allusion. La chute de la faïencerie d'Oran est bien connue en Algérie. Elle a malheureusement constitué un très gros obstacle à l'époque et en constitue encore pour le développement de l'industrialisation. Il est évident que les industries françaises qui ont agi ainsi que notre collègue vient de l'indiquer, l'ont fait dans un véritable esprit colonialiste d'écrasement d'une industrie naissante et qui tendait à employer de la main-d'œuvre autochtone.

M. Berthaud. Dans un esprit plus capitaliste que colonialiste!

M. André Bidet. L'un ne va généralement pas sans l'autre!

M. le rapporteur. Il est probable que cette faïencerie n'a pas été soutenue suffisamment par l'administration algérienne parce qu'il semble bien que la concurrence qui s'exerçait était si violente et, pour les industries qui l'exerçaient, si ruineuse, qu'elle n'aurait pas pu se perpétuer longtemps. Par conséquent, il semble bien qu'une position plus énergique aurait permis d'obtenir un résultat beaucoup plus heureux.

En tout cas, c'est un problème dont l'Assemblée algérienne s'est naturellement émue en son temps et elle a voté différentes dispositions que je vais vous résumer en quelques

mots: d'abord, lorsqu'une industrie nouvelle est agréée au plan d'industrialisation, elle peut bénéficier et elle bénéficie en général d'une ristourne sur la taxe à la production qui se monte à 4 p. 100. Naturellement, ces 4 p. 100 sont fixés un peu au hasard parce qu'ils tendent à favoriser d'une manière relativement importante certaines industries tandis que pour d'autres c'est un chiffre insuffisant. De toute façon, l'Assemblée algérienne, précisément pour éviter d'autres événements comparables à la chute de la M. N. A. F., a décidé que lorsqu'une industrie à laquelle l'Algérie s'intéresserait et qui ferait partie du plan d'industrialisation, serait en difficulté, notamment pour des raisons de dumping comme dans le cas de la M. N. A. F., dans ce cas-là, l'administration serait habilitée à faire une ristourne temporaire du montant total de la taxe à la production, c'est-à-dire de 10 p. 100. A ce moment-là, on se trouve avec des moyens de lutte un peu plus importants et nous regrettons qu'ils n'aient pas existé au moment où la M. N. A. F. a succombé! (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Boisdon.

M. Boisdon. Tout à l'heure, je n'ai pas voulu interrompre le rapporteur, pour lui lire un document reçu d'Alger ce matin, mais je tiens à en donner connaissance, parce qu'il a l'avantage de souligner la situation faite à nos départements d'Algérie.

Le signataire est l'héroïque général Meynier, qui — vous le savez — est l'un des derniers survivants de la bataille de Koussouri.

Voilà le texte de cette lettre:

« Monsieur le président,

« Le succès remporté par le premier et le second rallye automobile de la Méditerranée au Cap n'a sans doute pas échappé à votre haute attention.

« Cette épreuve sportive, de retentissement international, a ouvert pour l'Algérie et pour la France des perspectives nouvelles en démontrant que toutes les parties de l'Afrique étaient désormais ouvertes aux automobiles de toute provenance et de toute puissance. L'optique des liaisons continentales africaines en a été profondément modifiée.

« L'intérêt de cette manifestation... » — je passe sur la seconde partie de la lettre, mais voici un autre passage intéressant:

« Lorsque le comité d'organisation du rallye s'est adressé aux principaux ministères intéressés au succès et aux conséquences du rallye (travaux publics et transports, affaires étrangères, France d'outre-mer, intérieur, défense nationale...) pour obtenir leur aide financière dans une telle œuvre d'intérêt public, il a dû constater que, malgré les patronages officiels accordés par eux et par M. le Président de la République, et malgré l'extrême bienveillance et l'encourageante sympathie manifestées par les administrations centrales, il y avait eu la plus grande difficulté (sinon impossibilité) à dégager les crédits de subventions, pourtant peu élevés, nécessaires à cet effet. Les chapitres des budgets de ces départements ne comportaient, en effet, aucune rubrique dont la rédaction pût permettre, par une imputation régulière, de faire inscrire une contribution financière de l'Etat. »

Il appelle votre attention, notre attention, celle, bien entendu, du rapporteur de la commission du plan et du rapporteur du budget, sur une aussi fâcheuse situation, situation qui résulte en grande partie de cette « dissémination » qui existe dans l'administration de nos territoires et qui fait qu'on ne sait jamais qui peut prévoir, commander et ordonnancer! C'est là une situation déplorable à laquelle il faudra bien qu'un jour nous essayions de mettre un terme.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jacobson, *président de la commission.* Un mot pour conclure. Mes chers collègues, je n'ai pas de commentaires à ajouter à l'exposé clair et précis de votre rapporteur, notre collègue M. Fleury. Qu'il me soit simplement permis de dire qu'il y a quelques jours le président de l'assemblée algérienne, M. Farès, a déclaré qu'il trouvait dans cette proposition de loi programme quadriennal de 140 milliards, un grand appui et que ses collègues de l'assemblée algérienne avaient hautement apprécié l'excellente action que l'Assemblée de l'Union française menait en faveur de l'Algérie.

M. André Bidet. Il faudrait que cette déclaration fût connue de l'opinion publique française. Il est temps qu'on rende un peu justice à cette Assemblée.

M. le président de la commission. Elle figurera au *Journal officiel.*

M. le président Fares a ajouté que, quant aux tendances, les vues de l'assemblée qu'il préside étaient rigoureusement celles de la proposition n° 289. Quant au montant, indépendamment de nous, l'assemblée algérienne demande, pour 1954, 35,5 milliards, ce qui, à un demi milliard près, est le chiffre aujourd'hui proposé.

Notre éminent interlocuteur a ajouté: « A la base de votre initiative se trouvent les impératifs de caractère humain découlant de l'exceptionnel accroissement démographique. Pour l'immédiat, vous ne pouvez manquer d'être impressionnés par une situation précaire sans précédent, due à la sécheresse, entraînant une récolte désastreuse et un fléchissement extrême de la valeur du cheptel. Il faut que se poursuive une aide massive de la métropole portant sur l'alimentation, la santé, l'enseignement, l'habitat, en général à tous les facteurs du niveau de vie de vos frères algériens. »

Mes chers collègues, voter la proposition qui nous est soumise, c'est agir dans l'esprit de solidarité qui unit les populations de l'Union française. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de la proposition.*)

M. le président. Je donne lecture de la proposition.

« L'Assemblée de l'Union française,

« Considérant,

« Que l'exécution du premier plan quadriennal de modernisation et d'équipement de l'Algérie a permis d'atteindre, dans une mesure relativement satisfaisante, les objectifs antérieurement visés;

« Qu'il importe de poursuivre l'œuvre entreprise, par l'exécution d'un nouveau plan quadriennal, dont l'objet majeur serait de satisfaire, dans toute la mesure du possible, aux besoins créés par un accroissement rapide de la population;

« Qu'à cet effet, un effort exceptionnel doit être accompli, en vue d'augmenter les ressources alimentaires et, en général, d'améliorer la condition sociale de la population;

« Qu'il est désirable de réaliser, d'ici 1957, un ensemble présentant les qualités de planification, de coordination et d'harmonie et d'affirmer que le plan quadriennal projeté sera mené jusqu'à sa terminaison avec des moyens suffisants;

« Que de tels desiderata recevraient, en grande partie, satisfaction, par le vote d'une loi-programme de quatre ans, portant les directives et tendances, un crédit global suffisant et sa répartition par grandes catégories;

« Que, compte tenu des devoirs de la métropole vis-à-vis de nos compatriotes de l'Afrique du Nord, eu égard à l'ardu problème de la démographie croissante, il est nécessaire de participer largement à leur effort et, à cette fin, de leur consentir, sur le budget métropolitain, une attribution quadriennale de 140 milliards,

« Invite le Gouvernement,

« A déposer un projet de loi-programme portant attribution au plan de modernisation et d'équipement de l'Algérie, sur le budget métropolitain, au titre du fonds de modernisation et d'équipement, et pour la période quadriennale commençant le 1er juillet 1953, d'un crédit global d'autorisation de programme de 140 milliards. »

Je suis saisi d'un amendement, présenté par M. Bidet et les membres du groupe socialiste, tendant à rédiger comme suit le deuxième considérant de la proposition:

« Qu'il importe de poursuivre l'œuvre entreprise par l'exécution d'un nouveau plan quadriennal ayant pour objectif prioritaire la satisfaction maximum des besoins créés par un accroissement rapide de la population ».

La parole est à M. Bidet pour soutenir son amendement.

M. André Bidet. Mes chers collègues, le texte de mon amendement — vous excuserez ma prétention — s'explique de lui-même. Je vous exposerai néanmoins les deux raisons qui m'ont amené à vous le présenter, chacune d'elles étant suffisante, d'ailleurs.

Je considère que ce sont les besoins de la population qui doivent conditionner l'établissement du plan. Je ne suis pas de ceux qui dénigrent systématiquement l'œuvre de la France en Algérie, tant s'en faut! Cette œuvre est humaine, et présente, en conséquence des ombres et des lumières. Le travail sérieux

consiste, je crois, à accentuer les lumières et à essayer d'effacer les ombres. Il suffit de parcourir l'Algérie et de voir ses foules les jours de marché, par exemple, pour constater combien il reste encore à faire, et sur le plan économique et sur le plan social. Je considère donc que c'est dans le sens du progrès social qu'il faut aller de l'avant le plus rapidement possible. Voilà la première raison du dépôt de mon amendement!

La seconde raison est celle-ci: ma rédaction me semble davantage dans la tonalité générale de la résolution. Dans le paragraphe suivant, l'auteur de la résolution vise un effort exceptionnel. C'est donc qu'il considère, lui aussi, qu'il y a vraiment une œuvre importante à accomplir.

J'ai consulté le président de la commission. Il a bien voulu me promettre son acquiescement, il va, je pense, l'exprimer, et je souhaite que l'Assemblée suive l'avis qui sera donné par la commission, c'est-à-dire adopte l'amendement que j'ai l'honneur de lui présenter.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le président de la commission. La commission accepte l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement de M. Bidet, accepté par la commission.

(*L'amendement, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je suis saisi d'un deuxième amendement présenté par M. Bidet et les membres du groupe socialiste, tendant, au quatrième considérant, première ligne, à remplacer le mot « désirable » par le mot « essentiel ».

La parole est à M. Bidet pour défendre son amendement.

M. André Bidet. Je trouve que le terme « désirable » est un peu faible. Je vous avoue, pour parler franchement, que j'aurais souhaité que l'on adoptât le mot « indispensable ». Le président de la commission m'a opposé quelques objections, elles m'ont paru valables. C'est pourquoi je me suis rallié au terme « essentiel ». Mais j'insiste beaucoup pour qu'au moins ce mot soit adopté par l'Assemblée.

M. Berthaud. Pourquoi ne pas dire « urgent » ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le président de la commission. La commission accepte l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement de M. Bidet, accepté par la commission.

(*L'amendement, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Avant de mettre aux voix la proposition, je donne une nouvelle lecture du texte, modifié par les amendements que l'Assemblée vient d'adopter:

« L'Assemblée de l'Union française,

« Considérant,

« Que l'exécution du premier plan quadriennal de modernisation et d'équipement de l'Algérie a permis d'atteindre, dans une mesure relativement satisfaisante, les objectifs antérieurement visés;

« Qu'il importe de poursuivre l'œuvre entreprise par l'exécution d'un nouveau plan quadriennal ayant pour objectif prioritaire la satisfaction maximum des besoins créés par un accroissement rapide de la population;

« Qu'à cet effet, un effort exceptionnel doit être accompli, en vue d'augmenter les ressources alimentaires et, en général, d'améliorer la condition sociale de la population;

« Qu'il est essentiel de réaliser, d'ici 1957, un ensemble présentant les qualités de planification, de coordination et d'harmonie et d'affirmer que le plan quadriennal projeté sera mené jusqu'à sa terminaison avec des moyens suffisants;

« Que de tels desiderata recevraient, en grande partie, satisfaction par le vote d'une loi-programme de quatre ans, portant les directives et tendances, un crédit global suffisant et sa répartition par grandes catégories;

« Que, compte tenu des devoirs de la métropole vis-à-vis de nos compatriotes de l'Afrique du Nord, eu égard à l'ardu problème de la démographie croissante, il est nécessaire de participer largement à leur effort et, à cette fin, de leur consentir, sur le budget métropolitain, une attribution quadriennale de 140 milliards.

« Invite le Gouvernement,

« A déposer un projet de loi-programme portant attribution au plan de modernisation et d'équipement de l'Algérie, sur le budget métropolitain, au titre du fonds de modernisation et d'équipement, et pour la période quadriennale commençant le 1er juillet 1953, d'un crédit global d'autorisation de programme de 140 milliards. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition ainsi modifiée.

(*La proposition modifiée, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*)

— 7 —

MODIFICATION A LA COMPOSITION D'UNE COMMISSION

M. le président. Conformément à l'article 24 du règlement, il a été procédé à l'affichage d'une candidature à une commission.

Le délai d'une heure est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame:

Membre de la commission des relations extérieures, M. Jean Guiter, en remplacement de Mme Eboué-Tell.

— 8 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts demande que lui soit renvoyée, pour avis, la demande d'avis (n° 302, année 1953) transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant réorganisation du crédit agricole, artisanal et immobilier au Togo, dont la commission des affaires financières est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

— 9 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Cazelles un rapport, fait au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 331, année 1953) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses civiles du ministère de la France d'outre-mer, pour l'exercice 1954, à l'exclusion des chapitres 3.1-41, 3.1-42, 3.1-51, 3.4-41.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 339 et distribué.

M. Antonini, *président de la commission des affaires financières.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Antonini.

M. le président de la commission des affaires financières. Monsieur le président, mes chers collègues, avant que nous passions au règlement de l'ordre du jour, je voudrais d'ores et déjà indiquer que je demande de fixer à la séance de jeudi 5 novembre la discussion du projet de budget concernant le secrétariat d'Etat chargé des relations avec les Etats associés.

Je pensais ne demander à l'Assemblée de discuter de cette affaire que la semaine prochaine, mais, vu le départ de M. Jacquet pour l'Indochine et en raison de l'anniversaire du 11 novembre, la vacance probable de l'Assemblée nationale le 10 novembre — que notre Assemblée voudra sans doute imiter — je ne voudrais pas être pris de court. Je demande donc à l'Assemblée de bien vouloir inscrire la discussion du budget du secrétariat d'Etat chargé des Etats associés à l'ordre du jour de la prochaine séance. La commission des affaires étrangères fera diligence. Mais — je m'en excuse par avance — le rapport de la commission ne sous sera peut-être pas communiqué avant jeudi. L'Assemblée nationale et l'Assemblée de l'Union française voudront peut-être siéger mardi, mais je crains, je le répète, M. Jacquet, secrétaire d'Etat aux Etats associés, devant se rendre en Indochine et partant lundi ou mardi au plus tard, que ce soir, au moment où l'Assemblée nationale se prononcera sur les propositions de sa conférence des présidents, M. le ministre ne demande, avec raison, que son budget soit discuté avant son départ. Comme nous ne pouvons pas attendre les décisions de l'Assemblée nationale sur ce point, je prends les devants et, espérant que vous voudrez bien être d'accord avec moi, je propose que nous donnions notre avis avant l'Assemblée nationale.

Je demande donc l'inscription, en tête de l'ordre du jour de la séance du jeudi 5 novembre, du projet de budget du secrétariat à la présidence du conseil des Etats associés, celui du ministère de la France d'outre-mer venant ensuite. La première de ces affaires provoquera certainement une discussion moins longue que la seconde.

M. Raymond Barbé. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Barbé.

M. Raymond Barbé. Je constate que la proposition de M. le président Antonini est antiréglementaire, le rapport sur la question n'ayant pas été déposé. Je demande qu'on en revienne au respect du réglement.

M. le président de la commission des affaires financières. Je me permets de répondre à M. Barbé que le rapport de la commission des affaires financières sera déposé avant la clôture de cette séance.

M. Berthaud. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Berthaud.

M. Berthaud. Messieurs, je pense que l'Assemblée unanime ou presque souscrira à la proposition de M. Antonini. Cependant, à mon avis, nous devons saisir cette occasion pour protester, une fois de plus, contre les conditions de travail faites à cette Assemblée. Je crois savoir que le projet de budget du secrétariat d'Etat à la présidence du conseil (Etats associés) a été déposé ce matin entre les mains des divers commissaires chargés de l'examiner; je crois savoir aussi que différentes commissions, outre la commission des affaires financières, auraient été heureuses d'être saisies pour avis et pour examen de ce budget. Le calendrier joue, une fois de plus, contre nous, aggravé cette fois du départ, certainement nécessaire, du ministre. J'estime que notre Assemblée doit, une fois encore, protester contre la hâte avec laquelle on l'oblige à donner des avis. Si nos avis doivent être de quelque poids auprès de l'Assemblée qui nous les demande, au moins qu'on nous donne le temps de les prendre en toute connaissance de cause et à tête reposée.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires financières.

M. le président de la commission des affaires financières. Je suis obligé de répondre aux observations de notre collègue et ami M. Berthaud. Nous avons émis une protestation analogue tous les ans, mais je suis tenu aujourd'hui de rappeler à cette Assemblée les paroles mêmes prononcées tout à l'heure par M. le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, rappelant la décision de l'Assemblée nationale prise ce matin.

Par déférence envers notre Assemblée, les rapporteurs de la commission des finances et de la commission de la France d'outre-mer ont insisté — suivis par l'Assemblée nationale — pour que l'on reporte la discussion du budget de la France d'outre-mer à vendredi prochain, afin de permettre à l'Assemblée de l'Union française de donner son avis. Ce matin, malgré le calendrier dont elle-même n'est pas toujours maîtresse, l'Assemblée nationale a manifesté par un sentiment presque unanime, je crois, son désir et sa volonté d'attendre notre avis pour discuter d'un budget qui nous intéresse au premier chef. Il me paraît normal d'en tenir compte et de lui en être quelque peu reconnaissants.

M. le président. J'ai reçu de M. Schmitt un rapport fait au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 332, année 1953) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de la présidence du conseil (Etats associés), pour l'exercice 1954, à l'exclusion des chapitres 31-11, 31-12, 31-41, 34-11, 34-12, 34-41 et 37-95.

Le rapport sera imprimé sous le n° 340 et distribué.

M. Raymond Barbé. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Barbé.

M. Raymond Barbé. Je ne voudrais pas alourdir le travail de l'Assemblée en demandant à quelle réunion de commission M. Schmitt a été rapporteur et a présenté le rapport dont on nous demande actuellement l'impression. Je constate simplement que l'on est en train de recourir à une méthode, peut-être conforme à certains usages, mais absolument contraire à tout l'esprit de la démocratie parlementaire, je veux parler du dépôt des rapports en blanc. Sans doute la discussion prochaine ne méritera pas qu'on y accorde trop d'importance, mais nous serons vraisemblablement appelés à discuter d'un rapport qui n'aura été distribué que quelques heures — au plus tôt — avant la discussion en séance.

M. Dusseaulx. Siégez à la commission compétente et vous serez renseigné.

M. Raymond Barbé. Je tenais à soulever ici cette question pour que chacun soit à même de prendre ses responsabilités.

— 10 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée a précédemment décidé de tenir sa prochaine séance publique, jeudi 5 novembre, à quinze heures trente.

M. le président de la commission des affaires financières a demandé d'inscrire en tête de l'ordre du jour de cette séance, la discussion de la demande d'avis sur le projet de loi relatif aux dépenses de la présidence du conseil (Etats associés).

Je consulte l'Assemblée sur ce point. (*Assentiment.*)

En conséquence, voici quel serait l'ordre du jour de notre prochaine séance:

Jeudi 5 novembre, à quinze heures trente, séance publique:

1° Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de la présidence du conseil (Etats associés), pour l'exercice 1954, à l'exclusion des chapitres 31-11, 31-12, 31-41, 34-11, 34-12, 34-41 et 37-95 (n°s 332 et 340, année 1953, M. Schmitt, rapporteur; avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications);

2° Discussion d'urgence de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses civiles du ministère de la France d'outre-mer pour l'exercice 1954, à l'exclusion des chapitres 31-11, 31-12, 31-51, 34-11 (n°s 331 et 339, année 1953, M. Cazelles, rapporteur; avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications; avis de la commission des affaires sociales).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

Errata.

au compte rendu in extenso
de la séance du jeudi 29 *octobre* 1953.
(*Journal officiel* du 30 octobre 1953.)

Page 925, 1re colonne, 20e ligne:
Au lieu de: « Dépôt d'une demande d'avis »,
Lire: « Dépôt de demandes d'avis ».

Page 925, 1re colonne, après la 29e ligne.
Rétablir :

« J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une demande d'avis sur un projet de loi approuvant les comptes définitifs du budget de la Côte française des Somalis pour les exercices 1947, 1948 et 1949. (N° 6652, A. N., 2e législature).

« La demande d'avis sera imprimée sous le n° 335, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires financières. (*Assentiment.*)

« J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une demande d'avis sur un projet de loi approuvant les comptes définitifs du budget local de la Nouvelle-Calédonie et dépendances pour les exercices 1948, 1949 et 1950. (N° 6649, A. N., 2e législature).

« La demande d'avis sera imprimée sous le n° 336, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires financières. (*Assentiment.*)

« J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une demande d'avis sur un projet de loi approuvant les comptes définitifs:

« *a*) Du budget général de l'Afrique occidentale française pour les années 1942, 1944, 1945, 1946, 1947 et 1948;

« *b*) Du budget des transports pour les années 1943, 1944 et 1945;

« *c*) Du budget spécial des grands travaux et dépenses sanitaires sur fonds d'emprunt (annexe du budget général) pour les années 1944, 1945 et 1946;

« *d*) Du budget annexe de la circonscription de Dakar et dépendances pour les années 1942, 1943, 1944, 1945 et 1946;

« *e*) Du budget annexe de l'école africaine de médecine et de pharmacie pour les années 1945, 1946 et 1947. (N° 6653, A. N., 2e législature).

« La demande d'avis sera imprimée sous le n° 337, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires financières. (*Assentiment.*)

« J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une demande d'avis sur un projet de loi approuvant les comptes définitifs du budget général de l'Afrique équatoriale française pour les exercices 1944, 1945, 1946, 1947, 1948, 1949 et 1950. (N° 6650, A. N., 2e législature).

« La demande d'avis sera imprimée sous le n° 338, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires financières. (*Assentiment.*) »

Page 929, 2e colonne, 5e ligne:
Au lieu de: « du 1° H au 4° H »,
Lire: « du 1° au 4° ».

Page 934, 1re colonne, 25e ligne:
Au lieu de: « La dernière aussi »,
Lire: « La dernière aussi ? ».

Nomination de rapporteur.

M. Schmitt a été nommé rapporteur de la demande d'avis (n° 332, année 1953) sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de la présidence du conseil (Etats associés) pour l'année 1954, à l'exclusion des chapitres 31-11, 31-12, 31-41, 34-11, 34-12, 34-41 et 37-95 (n° 10755, A. N., 2e législature).

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE
DE L'UNION FRANÇAISE
LE 3 NOVEMBRE 1953

Application des articles 80 et 81 du règlement ainsi conçus:

« Art. 80. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président de l'Assemblée qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre.*

« Art. 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application de l'article 81 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.)

Présidence du conseil.

Nos 242 M. Alfred Bour; 357 Mme Eboué-Tell; 380 M. Pierre Cornet.

Affaires étrangères.

Nos 47 M. Junillon; 230 M. La Gravière; 343 M. Alfred Bour.

Agriculture.

N° 279 M. Piot.

Défense nationale et forces armées.

Nos 229 M. Dorange; 261 M. Borrey; 295 M. Albrand; 345 M. Dorange; 346 M. Dorange; 365 M. Theetten; 382 M. Pierre Cornet; 383 M. Pierre Cornet.

Education nationale.

Nos 355 M. Léger; 360 M. La Gravière.

Etats associés.

Nos 65 M. Pann Yung; 396 M. Pann Yung; 398 M. Pann Yung; 399 M. Pann Yung; 400 M. Pann Yung; 401 M. Pann Yung; 402 M. Pann Yung.

Finances et affaires économiques.

Nos 28 M. Alfred Bour; 172 M. Sylvestre; 196 M. Albrand; 237 M. Junillon; 351 M. Laurin; 356 M. La Gravière; 366 M. Georges Boussenot; 370 M. Pierre Cornet; 381 M. Pierre Cornet; 390 M. Piot.

Fonction publique.

N° 376 Mme M.-H. Lefaucheux.

France d'outre-mer.

Nos 204 M. Lapart; 378 M. Pierre Cornet; 379 M. Pierre Cornet; 385 M. Griaule; 386 M. Hazoumé.

Intérieur.

Nos 128 M. Bégarra; 138 M. Bégarra; 183 M. Sylvestre; 278 M. Piot; 388 M. Pierre Cornet.

Justice.

N° 69 M. Daber.

Reconstruction et logement.

N° 354 M. Laurin.

Santé publique et population.

N° 330 Mme M.-H. Lefaucheux.

Travail et sécurité sociale.

Nos 234 M. Junillon; 255 M. Georges Boussenot; 350 M. Georges Monnet; 392 M. Theetten.

Travaux publics, transports et tourisme.

Nos 195 M. Riond; 364 M. Troisgros.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.